



# Rapport sur l'actionnariat actif 2021

# Sommaire

## 01

Notre approche



## 02

Vote par procuration



## Engagement

## 03



## 04

Perspectives



<b>Sommaire</b>	<b>03</b>	<b>Engagement</b>	<b>24</b>
<b>Avant-propos</b>	<b>04</b>	<b>3.1 Aperçu de nos activités</b>	<b>25</b>
<b>Introduction</b>	<b>06</b>	<b>3.2 Engagement thématique</b>	<b>28</b>
<b>Notre approche</b>	<b>08</b>	3.2.1 Environnement	30
1.1 L'actionnariat actif, un élément clé	08	3.2.2 Social	44
1.2 Intégration de critères ESG dans le processus d'investissement	09	3.2.3 Gouvernance	56
<b>Vote par procuration</b>	<b>12</b>	<b>3.3 Engagements individuels</b>	<b>62</b>
2.1 Vote par procuration selon les pays et les secteurs	14	<b>3.4 Engagement lié au vote par procuration</b>	<b>62</b>
2.2 Elections	16	<b>3.5 Participation au processus politique</b>	<b>63</b>
2.2.1 Election des membres du conseil d'administration	16	<b>3.6 Sociétés avec lesquelles nous avons collaboré en 2021</b>	<b>64</b>
2.2.2 Election des membres des comités	17	<b>Perspectives</b>	<b>66</b>
<b>2.3 Rémunérations</b>	<b>18</b>	<b>4.1 Vote par procuration</b>	<b>67</b>
2.3.1 Rapports de rémunération	18	<b>4.2 Engagement thématique</b>	<b>68</b>
2.3.2 Systèmes de rémunération	20	4.2.1 Environnement	68
2.3.3 Rémunérations des conseils d'administration	20	4.2.2 Social	68
2.3.4 Rémunérations des dirigeants	21	4.2.3 Gouvernance	68
<b>2.4 Mesures ayant trait au capital</b>	<b>22</b>	<b>4.3 Participation au processus politique</b>	<b>69</b>
<b>2.5 Modification des statuts</b>	<b>22</b>	<b>4.4 Intégration des critères ESG</b>	<b>69</b>
<b>2.6 Credit Suisse Asset Management CH &amp; EMEA Comité du vote par procuration</b>	<b>22</b>	<b>Impressum</b>	<b>70</b>
<b>2.7 Propositions d'actionnaires</b>	<b>23</b>		

# Avant-propos

**Changement climatique, perte de biodiversité, crise du COVID-19: 2021 aura été une année très mouvementée, durant laquelle les questions de durabilité auront occupé le devant de la scène, et ce pour de bonnes raisons.**

Pour la société, il est essentiel d'agir et d'enrayer le réchauffement mondial, de gérer la transition énergétique de manière équitable, de protéger notre précieuse biodiversité et d'œuvrer à l'amélioration de l'égalité et de la diversité à travers le monde. Ces questions, essentielles pour la société, peuvent aussi être cruciales pour les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Pour nous, il est donc primordial de continuer à agir de manière à servir au mieux aussi bien nos clients que la société.

Les gestionnaires d'actifs tels que Credit Suisse Asset Management sont, selon nous, particulièrement bien placés pour insuffler un changement positif et contribuer à rendre le monde meilleur. Nous sommes convaincus que les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) doivent faire partie intégrante des processus d'investissement dans la mesure où cela permet aux investisseurs de prendre leurs décisions de placement en meilleure connaissance de cause. En outre, l'exercice des droits de vote dans le meilleur intérêt de nos clients et l'engagement auprès des entreprises sont deux moyens puissants pour orienter les entreprises et la société vers un avenir plus durable.

La durabilité est d'une importance stratégique pour Credit Suisse Asset Management. En 2021, nous avons largement étoffé notre équipe de manière à renforcer notre impact, que ce soit par le biais de nos décisions en matière d'allocation du capital, de nos engagements ou de nos activités de vote. Pour accroître et accélérer encore notre impact, nous avons aussi poursuivi nos activités collaboratives par le biais de plateformes telles que Climate Action 100+ et l'International Corporate Governance Network (ICGN). Nous entendons intensifier nos efforts en matière de développement durable dans les prochaines années, pour contribuer à créer une situation gagnant-gagnant pour notre société, notre planète et nos clients.

Dans ce rapport sur l'actionariat actif, nous vous proposerons quelques exemples éloquentes de nos actions en 2021, et l'impact de nos activités d'engagement et de nos pratiques en matière de vote. Ce rapport contribue aussi à la transparence sur notre approche, nos initiatives, nos réalisations et nos savoirs.

Je suis fier d'avoir rejoint une équipe aussi passionnée et attentionnée en janvier 2022 et je suis impressionné par ce qu'elle a réalisé, en collaboration avec nos spécialistes de l'investissement, en matière de vote et d'engagement en 2021. L'équipe Credit Suisse Asset Management et moi-même sommes résolus à renforcer et à accélérer notre impact en 2022 et au-delà, et à contribuer ainsi à un avenir plus durable.

**Jeroen Bos**  
Responsable mondial  
Sustainable Investing,  
Credit Suisse  
Asset Management



# Introduction

Credit Suisse Asset Management, qui est l'une des quatre divisions du groupe Credit Suisse, gère 477 mia CHF d'actifs au niveau mondial.<sup>1</sup> Nous proposons une large gamme de fonds, gérés selon des approches traditionnelles ou alternatives reposant sur une expertise éprouvée.

L'investissement durable est une priorité pour nous. Nous sommes convaincus qu'une approche d'investissement durable axée sur le long terme peut améliorer les rendements. Par ailleurs, nous sommes résolus à contribuer à la nécessaire transition mondiale vers la durabilité. A cet effet, nous développons rapidement notre offre de fonds d'investissement à gestion active et passive s'inscrivant dans le cadre du Credit Suisse Sustainable Investment Framework ou répliquant un indice axé sur la durabilité.<sup>2</sup> Ce faisant, nous mettons en œuvre différentes approches dans lesquelles les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte à diverses étapes du processus d'investissement. Notre objectif est de devenir l'un des premiers fournisseurs de solutions de placement durables.

L'actionnariat actif constitue le deuxième pilier de notre action en faveur de la durabilité. L'acquisition de parts dans le capital d'une entreprise confère à l'actionnaire le droit de participer aux décisions de ladite entreprise. Chez Credit Suisse Asset Management, nous estimons qu'il est de notre responsabilité d'exercer nos droits en qualité d'actionnaire conformément à nos critères de durabilité, et de générer ainsi une valeur ajoutée durable.

Le renforcement de notre équipe en 2021 souligne notre engagement envers l'actionnariat actif. Nous entendons continuer à développer et à renforcer notre expertise de manière à dégager de la valeur par le biais de placements durables dans des actions et des titres à revenu fixe, au travers notamment du vote par procuration et de l'engagement. L'an dernier, nous avons plus que doublé le nombre de droits de votes exercés par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est du vote par procuration, tous nos votes font systématiquement l'objet d'un examen par notre équipe pour en vérifier la conformité avec notre politique en matière de vote. Nous analysons attentivement tous les événements et questions problématiques dès lors qu'ils ne sont pas conformes aux normes, aux valeurs ou aux comportements édictés dans le Credit Suisse Sustainable Investment Framework<sup>3</sup>, qu'ils semblent représenter un risque ESG pour nous, ou qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la performance future. En cas de problèmes en lien avec des enjeux ESG, nous prenons contact avec l'entreprise concernée. S'il s'agit de problèmes sérieux, systématiques ou touchant l'ensemble du secteur, nous nous accordons sur des objectifs et un calendrier (engagement) en vue de travailler ensemble à des améliorations ciblées.

Les deux dernières années ont mis en exergue l'importance et l'utilité du dialogue pour bien évaluer une entreprise. Les entreprises dans lesquelles nous investissons ont été nombreuses à souffrir, à des degrés divers, de la pandémie de COVID-19, que ce soit au travers d'une perturbation de la demande pour leurs produits et services ou d'un impact négatif sur leurs chaînes d'approvisionnement. Il nous a fallu replacer ces répercussions et ces difficultés dans leur contexte pour assurer notre succès commun sur le long terme.

Le présent rapport propose un aperçu de nos activités d'actionnariat actif en 2021 et présente les objectifs que nous nous sommes fixés pour 2022. Nous espérons que vous trouverez cette lecture instructive. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions et de vos questions.

Dominik Scheck  
Responsable ESG



Stephan R. Scharrer  
Responsable Actionnariat actif



Jacqueline Oh  
ESG Director



Dr. Christoph Biehl  
Analyste senior Actionnariat actif



Emma Farrell  
Analyste Actionnariat actif

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup> Pour des informations plus détaillées sur les placements durables, veuillez consulter [credit-suisse.com/am/esg](https://www.credit-suisse.com/am/esg). Des informations supplémentaires sur notre Politique d'investissement durable sont disponibles sur [credit-suisse.com/esg](https://www.credit-suisse.com/esg)

<sup>3</sup> <https://www.credit-suisse.com/media/assets/microsite/docs/responsibleinvesting/sustainable-investment-framework.pdf>

# Notre approche

L'investissement durable s'est largement développé au cours des dernières années sur fond de prise de conscience de la gravité des crises environnementales et sociales. La prise en considération des critères de durabilité ne relève plus seulement d'un «effet de mode». Au contraire, les investisseurs privés et institutionnels en comprennent de plus en plus l'importance. Inutile de dire que nous sommes ravis de cette évolution et que nous la soutenons. En 2019, nous avons décidé d'axer une grande partie de nos fonds d'investissement en gestion active sur le développement durable. Cette réorientation s'est depuis imposée comme une priorité.

Pour nous, prendre en compte le développement durable revient non seulement à définir des critères d'exclusion clairs et compréhensibles, mais aussi à intégrer de plus en plus de critères ESG dans nos processus d'investissement et à faire preuve de transparence en matière de classification et de reporting. Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, nous prêtons une attention particulière aux événements et questions problématiques qui vont à l'encontre des normes, des valeurs ou des comportements édictés dans le Credit Suisse Sustainable Investment Framework. Ce faisant, nous cherchons à comprendre dans quelle mesure

ces événements ou questions représentent un risque ESG pour nous ou sont susceptibles d'affecter la performance future. La prise en considération des opportunités et des risques liés à la durabilité vise à nous permettre d'optimiser les décisions de placement pour notre clientèle sur le long terme.

## 1.1 L'actionnariat actif, un élément clé

Nous considérons l'actionnariat actif comme un pilier essentiel de notre action en faveur de la durabilité. C'est pour cette raison que nous avons mis en place, début 2021, une équipe dédiée à l'actionnariat actif, sous la direction de Stephan R. Scharrer. L'actionnariat actif donne la possibilité d'influencer les décisions des entreprises dans le sens de la durabilité. La thématique du développement durable est pour nous une priorité dans le cadre du dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. L'un des aspects importants à cet égard est le vote par procuration lors des assemblées générales. Nous rendons publics nos votes sur notre [site Internet](#), permettant ainsi à l'ensemble des parties prenantes de les connaître. L'an dernier, nous avons plus que doublé le nombre d'entreprises où nous avons voté lors des assemblées générales par rapport à l'année précédente.

Outre l'exercice des droits de vote, il est de plus en plus important de dialoguer avec les entreprises et de s'engager auprès d'elles sur les questions de durabilité. Ce dialogue, basé sur nos placements en actions et en obligations, nous permet d'accéder à des informations importantes sur des problématiques ou des questions ESG et de partager les meilleures pratiques. En cas de problèmes ESG sérieux, systématiques ou sectoriels, nous accordons sur des objectifs et un calendrier (engagement) avec les entreprises concernées en vue d'atteindre les améliorations visées. Notre objectif est d'influencer de manière constructive les dirigeants et de souligner l'importance de la durabilité pour la stratégie future de l'entreprise.

En 2021, nous avons avancé sur les phases pilotes de nos projets lancés l'année précédente dans le cadre de notre engagement en la matière. Nous avons aussi pris en considération une autre question essentielle, celle de la perte de biodiversité. Pour de plus amples informations sur nos activités d'actionnariat actif, nous vous invitons à consulter les sections 2 (Vote par procuration) et 3 (Engagement) de ce rapport.

## 1.2 Intégration de critères ESG dans le processus d'investissement

Chez Credit Suisse Asset Management, l'intégration de critères ESG consiste à incorporer de manière systématique et explicite des critères ESG dans l'analyse et le processus de décision relatifs aux placements. Pour Credit Suisse Asset Management, l'intégration de critères ESG permet de prendre des décisions d'investissement en meilleure connaissance de cause dans la mesure où elle permet la prise en compte de tout un ensemble d'informations non financières.

### Sources internes et externes d'information

Les enseignements que Credit Suisse Asset Management retire de ses activités d'actionnariat actif, associés aux données ESG provenant d'autres sources, constituent des apports importants pour nos stratégies d'investissement durable. Ils permettent en effet d'évaluer les risques, les opportunités et les éventuels impacts négatifs des critères ESG sur les portefeuilles de placement. Et à l'inverse, les risques et les opportunités liés à la durabilité identifiés grâce à l'intégration de critères ESG peuvent amener Credit Suisse Asset Management à intervenir dans le cadre de l'actionnariat actif.

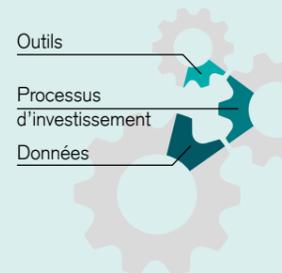
Grâce à l'association des deux approches, notre cadre d'intégration ESG (ESG Integration framework) est renforcé, ce qui permet d'avoir des effets positifs sur notre cadre d'actionnariat actif (Active Ownership framework).

### Nouveau renforcement de notre cadre d'intégration ESG

Avec le développement de technologies et d'outils plus pointus, permettant de collecter et de traiter des volumes importants de données ESG, l'intégration de critères ESG dans les processus d'investissement est devenue la stratégie d'investissement durable la plus populaire en Suisse et dans le monde.

Si plusieurs de nos stratégies d'investissement durable intègrent des critères ESG depuis plusieurs années déjà, cette approche n'a été adoptée pour la majorité des produits d'investissement durable axés sur les actions, les obligations, les classes multi-actifs et l'immobilier de Credit Suisse Asset Management qu'au cours des deux dernières années. Ces produits de placement appliquent des exclusions basées sur des critères normatifs, des valeurs et la conduite des affaires, intègrent des critères ESG, et utilisent des outils d'actionnariat actif conformément à notre Politique d'investissement durable.

Chez Credit Suisse Asset Management, nous avons non seulement développé notre offre de produits d'investissement durable, mais avons aussi mis l'accent sur le renforcement de notre cadre et de ses principaux piliers pour une intégration réussie des critères ESG.



### Concept d'intégration ESG

1. Données		2. Outils	3. Processus d'investissement
Informations financières	Informations non financières	Outils et plateformes d'investissement	Processus d'investissement intégrant des critères ESG (p. ex. intégration d'informations ESG au niveau macroéconomique, du secteur ou de l'entreprise)
4. Gouvernance			
Politiques et normes		Documents et formations	Suivi et contrôle

<sup>4</sup> GSIA. 2021. Global Sustainable Investment Review 2020; SSF. 2021. Rapport sur l'investissement durable en Suisse 2021.



## En 2021:



Credit Suisse Asset Management a élargi son accès aux informations ESG en augmentant le nombre de ses fournisseurs tiers de données ESG et en continuant à produire des analyses exclusives.



Le logiciel de gestion de portefeuille Aladdin, développé par BlackRock Solutions, constitue l'ossature de nos processus d'intégration de critères ESG, dans la mesure où il assure la disponibilité, la traçabilité et la cohérence de nos activités ESG.



Nos processus d'intégration des critères ESG n'ont cessé d'évoluer pour tenir compte des changements au niveau des normes du marché, de l'expérience et de la disponibilité des informations à caractère ESG.



Credit Suisse Asset Management consacre une page Internet à sa [Politique d'investissement durable](#), qui précise les responsabilités, les normes, les documents et les exigences en termes de suivi applicables à nos investissements durables.

### Risques relatifs aux critères ESG

- La prise en compte des critères ESG peut conduire à des résultats qui s'écartent des investissements traditionnels.
- Il est possible que les données venant des fournisseurs de données ESG soient erronées, ou ne soient pas immédiatement mises à jour et donc soient retardées.
- L'application de la prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement ne garantit pas un impact positif sur le rendement total du fonds.
- Si le processus d'investissement inclut la prise en compte des critères ESG, il applique aussi d'autres indicateurs financiers. Le portefeuille ne garantit pas que tous les critères ESG soient pris en compte.

### Actionnariat actif – nos principes

Notre objectif premier en matière d'actionnariat actif est de préserver et d'accroître la valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous sommes convaincus que l'actionnariat actif porte aussi sur les risques et les opportunités liés à la durabilité. Pour insuffler un changement positif dans ce domaine, nous cherchons à exercer une influence sur l'activité des entreprises à deux niveaux: en premier lieu, par le biais de l'exercice fiduciaire du vote par procuration, autrement dit en exerçant nos droits de vote lors des assemblées générales annuelles des actionnaires et, en second lieu, par le biais d'un dialogue continu avec les entreprises. Il s'agit, au travers de ce dialogue, de mettre l'accent sur les opportunités et les faiblesses d'une entreprise donnée sur le plan ESG, et de s'accorder avec ladite entreprise sur des objectifs et le suivi de la conformité.



# Vote par procuration

L'année 2021 a marqué pour nous le début de l'usage systématique du vote par procuration à l'échelle mondiale. Jusque-là, nous nous étions surtout concentrés sur l'Europe. Dans cette optique, nous avons travaillé avec nos partenaires internes pour élaborer des réglementations régionales appropriées en matière de vote par procuration pour l'Amérique du Nord et les pays développés de la région Asie-Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Singapour et Hong Kong), tout en respectant les bonnes pratiques. Nous nous sommes principalement intéressés aux réglementations déjà en vigueur ou en cours de développement sur les marchés respectifs. Pour l'essentiel, nous visons à protéger les intérêts des actionnaires minoritaires, à éviter les conflits d'intérêts et à renforcer l'indépendance du principal organe de contrôle interne.

En Europe, la mise en œuvre de la directive concernant les droits des actionnaires (directive (UE) 2017/828) ou Shareholder Rights Directive (SRD II) a eu un impact positif. Tout gestionnaire d'actifs qui

prend au sérieux les questions de durabilité doit désormais disposer d'un haut niveau d'expertise en matière de rémunération. Cette question figure donc à l'ordre du jour des assemblées générales et doit être examinée par les actionnaires. La directive devrait également accélérer la mise en œuvre et l'exercice des droits de vote par procuration au niveau des banques dépositaires et des émetteurs. Nous constatons toujours la nécessité d'une réelle amélioration à cet égard. Malheureusement, certaines entreprises compliquent encore l'exercice des droits de vote par procuration en imposant des obstacles bureaucratiques inutiles, ce que nous considérons comme une restriction active de nos droits d'actionnaires.

L'année dernière, nous avons également porté notre attention sur les propositions d'actionnaires qui remettent souvent en question les décisions de la direction et du conseil d'administration (CA), en particulier lorsque des aspects ESG sont en jeu. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 2.7 (Propositions d'actionnaires).



**Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi les activités menées avec succès l'année précédente. Nous nous sommes concentrés sur les points suivants:**

## Rémunération des dirigeants

La structuration de la rémunération de la direction est essentielle à nos yeux. Un système de rémunération attractif est nécessaire pour conserver et motiver les dirigeants. Mais il est important de faire coïncider les intérêts à long terme des parties prenantes, en particulier de la direction et des investisseurs. Nous mettons fortement l'accent sur la rémunération différée à long terme, dite Long-Term Incentive Plan (LTIP ou plan d'incitation à long terme). Ce plan est pour nous un élément obligatoire, dont disposent d'ailleurs la majorité des entreprises dans lesquelles nous investissons. Comme l'année précédente, nous avons entamé un dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous détenons des participations importantes par le biais de nos fonds et qui ne disposent pas d'un tel plan. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 3.2.3 (Engagement thématique, gouvernance). Nous constatons de nouveaux progrès en matière de rapports de rémunération dans toute l'Europe. L'amélioration de la transparence et de la communication nous a permis d'acquiescer une vision plus approfondie de la situation. En tant que partie prenante, nous avons l'obligation fiduciaire de prendre position sur la rémunération absolue, les budgets et/ou les systèmes de rémunération en soi dans un nombre croissant de pays. Nous assumons cette obligation avec toute la diligence requise et analysons par conséquent les rapports de rémunération de manière très détaillée.



## Indépendance du CA et en particulier des comités d'audit et de rémunération

Nous considérons qu'il relève de notre obligation fiduciaire de veiller à l'indépendance des instances susmentionnées. Un conseil d'administration indépendant contribue de façon décisive à la réussite économique d'une entreprise. Dans la mesure où l'on modifie aujourd'hui beaucoup plus souvent les stratégies commerciales qu'il y a quelques années, on assiste plus souvent qu'avant à des changements au sein de la direction (CEO, CFO, etc.). L'indépendance du conseil d'administration est une protection importante contre les éventuelles évolutions négatives dans ce domaine en termes de politique et de stratégie commerciale.

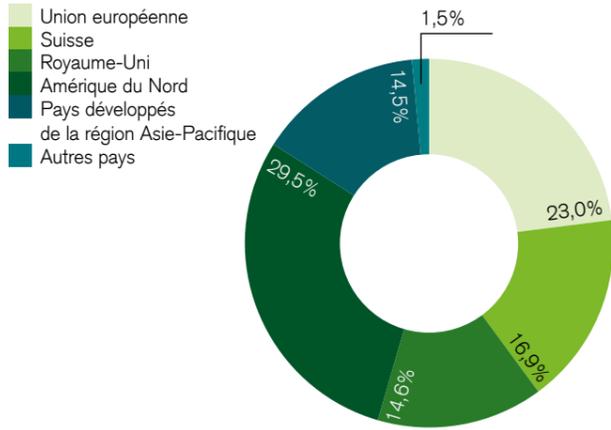


## Mesures ayant trait au capital

Nous sommes critiques à l'égard des augmentations de capital lorsque le droit de souscription des actionnaires peut être exclu. Notre seuil de dilution est ici de 10% des droits de vote, ce qui est considéré comme la valeur correspondant aux bonnes pratiques en Suisse et en Europe.



Vote par procuration selon les régions

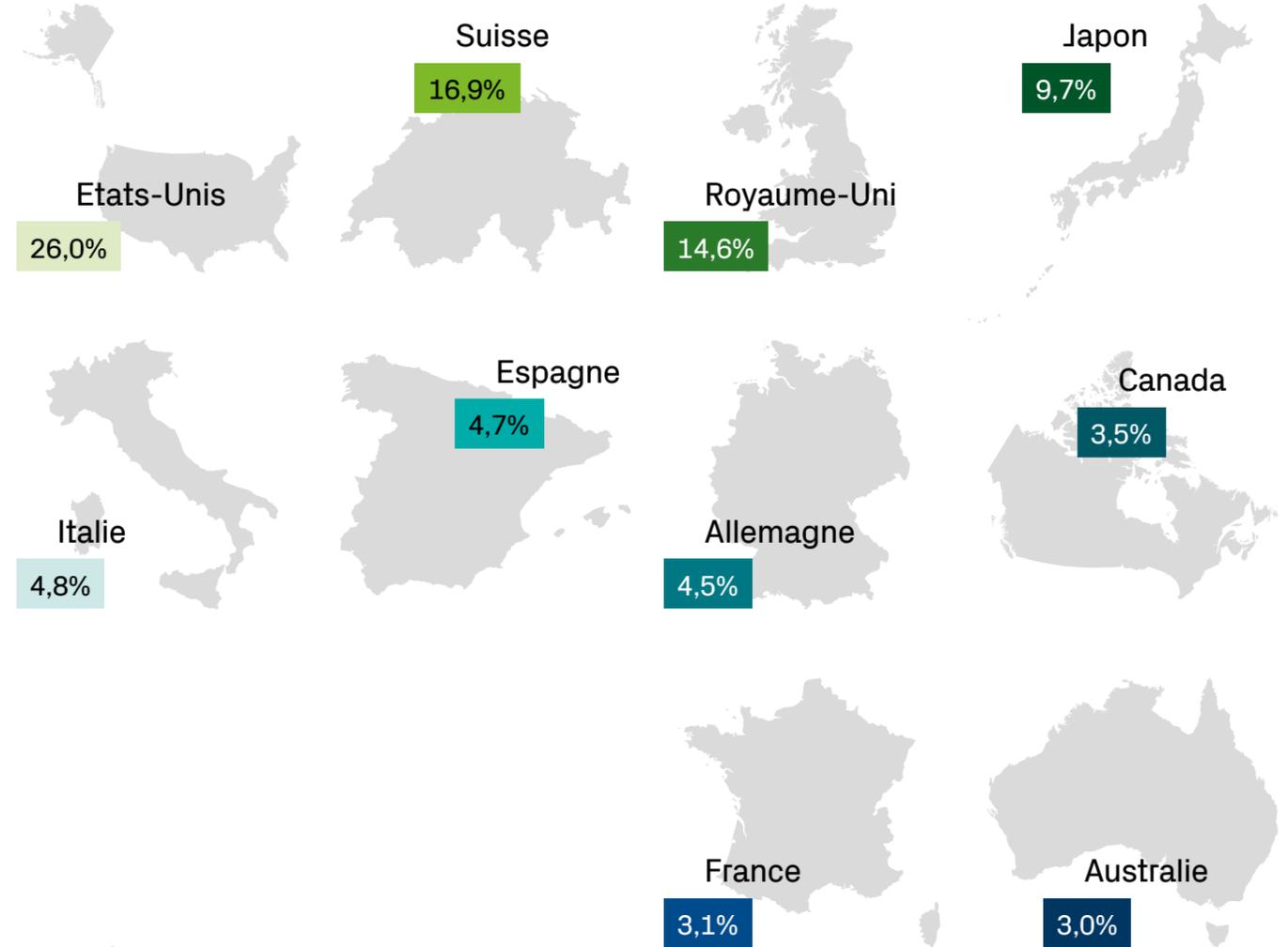


2.1 Vote par procuration selon les pays et les secteurs

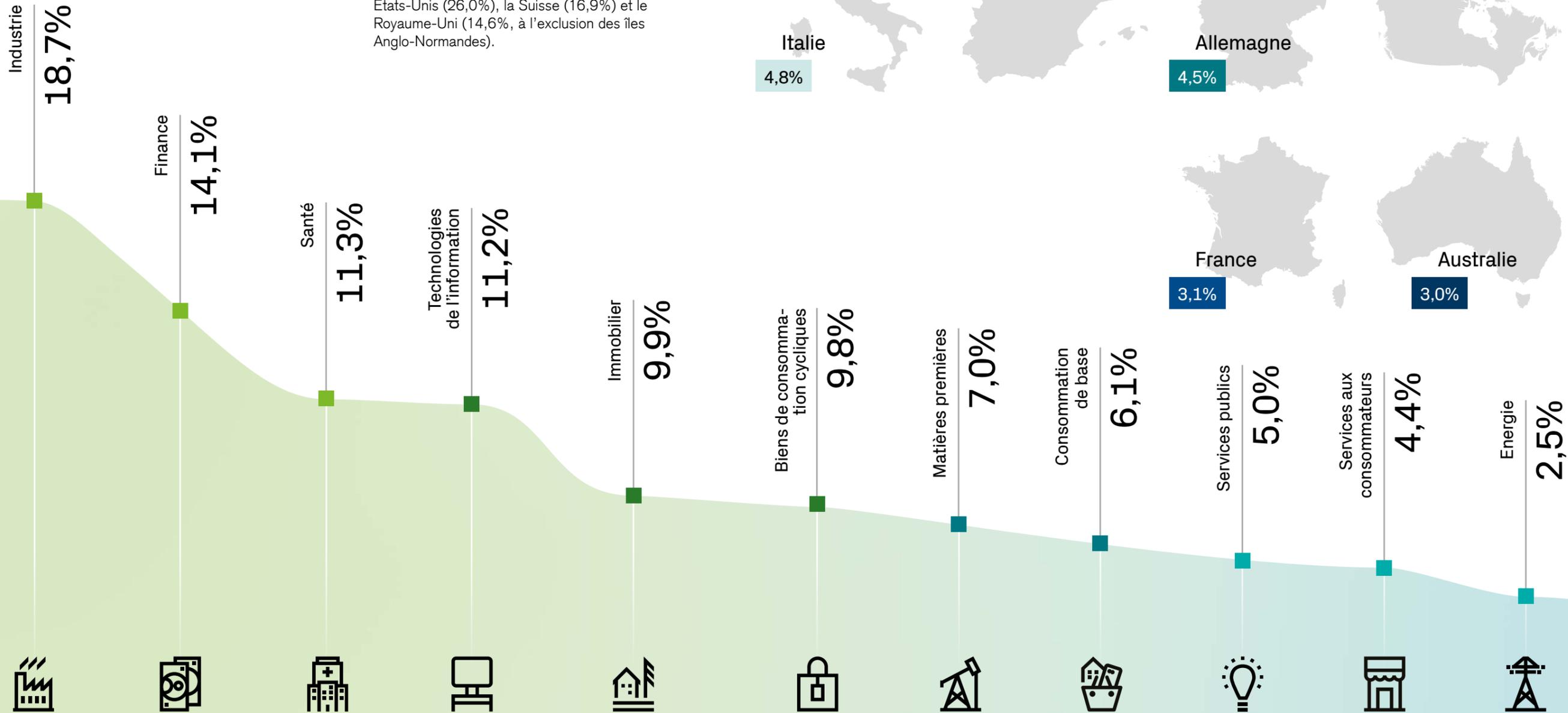
En vertu de notre présence mondiale, nous avons exercé nos droits de vote lors de 1252 assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires au total en 2021. Cela représente une augmentation de 154% par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle nous sommes concentrés sur l'Europe et étions représentés dans 493 assemblées générales. D'un point de vue géographique, l'Europe, y compris le Royaume-Uni et la Suisse, est restée la région la plus importante, avec plus de 50% du total. La deuxième région la plus importante est l'Amérique du Nord (29,5%), suivie par les pays développés de la région Asie-Pacifique (14,5%).

Les trois pays les plus importants ont été les Etats-Unis (26,0%), la Suisse (16,9%) et le Royaume-Uni (14,6%, à l'exclusion des îles Anglo-Normandes).

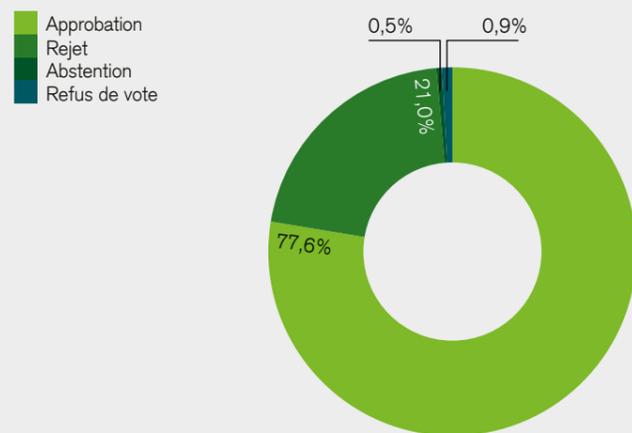
Vote par procuration selon les pays



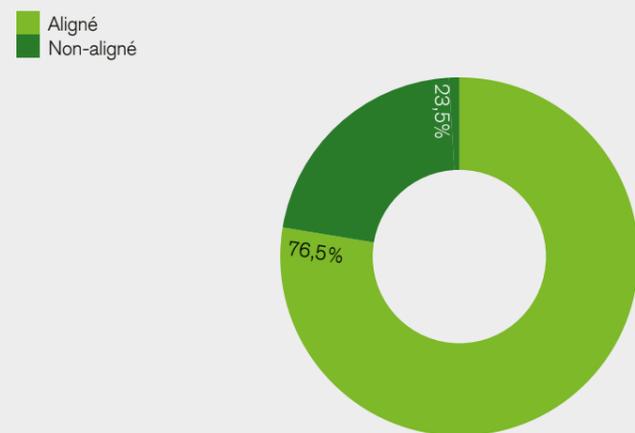
Vote par procuration selon les secteurs



**Notre comportement de vote**



**Alignement du vote sur les recommandations de la direction**



Bien que nous ayons aligné nos activités à l'échelle mondiale l'année dernière, notre comportement de vote est resté stable. Dans l'ensemble, nous avons soutenu 77,6% de toutes les résolutions (77,0% en 2020) et en avons rejeté 21,0% (21,3%). Il convient d'ajouter 0,9% à ce dernier chiffre au titre de la catégorie «refus de vote». Il s'agit d'une particularité de l'Amérique du Nord, où dans les élections nominatives, contrairement à l'Europe, il n'existe pas de possibilité de rejet actif. Nos abstentions ont encore diminué et représentent 0,5% (1,7%).

Notre attitude à l'égard des recommandations du CA et de la direction pourrait certainement être qualifiée de critique. Nous n'avons approuvé qu'environ trois quarts des résolutions (76,5%) et en avons rejeté environ une sur quatre (23,5%).

**2.2 Elections**

Notre priorité, lors de l'élection des candidats au conseil d'administration, porte sur l'indépendance du conseil dans son ensemble et des différents comités du conseil. Il convient de tenir compte des différences nationales. Au Royaume-Uni, par exemple, les bonnes pratiques sont définies par le

code de gouvernance d'entreprise (UK Corporate Governance Code). Nous accordons également une attention particulière à éviter l'overboarding, c'est-à-dire que nous veillons à ce que les membres du conseil d'administration n'exercent pas un nombre excessif de mandats en même temps. Un mandat de président du conseil d'administration compte double à cet égard, car cette fonction implique une charge de travail plus importante.

**2.2.1 Election des membres du CA**

Comme mentionné ci-dessus, notre priorité lors de l'élection des membres du conseil d'administration est de garantir l'indépendance du conseil dans son ensemble. Il en va de même pour les comités d'audit et de rémunération, pour lesquels nous tenons à garantir une indépendance majoritaire ou totale. Selon le pays, nous exigeons également l'indépendance majoritaire ou totale du comité de nomination.

En ce qui concerne le deuxième aspect important, à savoir l'overboarding, nous appliquons en Suisse une définition plus stricte de l'overboarding que celle actuellement recommandée par économie-

suisse, la Fédération des entreprises suisses. Nous estimons que les membres du conseil d'administration doivent assumer une charge de travail importante et complexe et qu'ils doivent disposer de la capacité nécessaire pour se consacrer pleinement à leurs responsabilités lorsque des difficultés imprévues se présentent.

Globalement, nous avons approuvé 82,8% de tous les candidats et en avons rejeté 15,0%. Si l'on ajoute aux rejets actifs les refus de vote en Amérique du Nord, nous avons rejeté environ 17,0% des candidatures. Les abstentions se sont élevées à un pourcentage marginal de 0,3%.

En ce qui concerne l'élection des candidats au conseil d'administration, la situation en Allemagne est pratiquement la même: nous avons approuvé 82,0% de tous les candidats et en avons rejeté 18,0%.

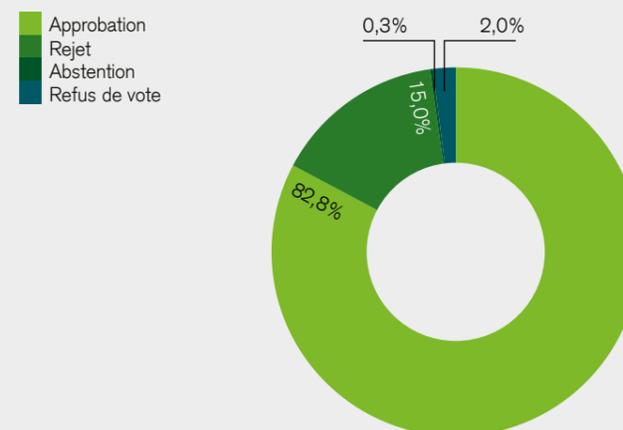
**2.2.2 Election des membres des comités**

Dans certains pays, les actionnaires sont également responsables de l'élection des membres des différents comités. Au cas où l'indépendance de ces organes, qui est une condition requise, ne

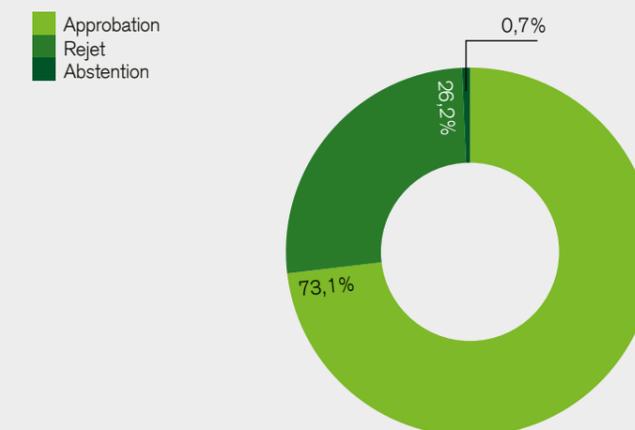
serait pas compatible avec les exigences régionales ou nationales, nous voterions alors pour que les membres de l'organe de surveillance quittent leurs fonctions lors de l'élection principale.

En Suisse, les membres des comités de rémunération sont élus séparément, conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Etant donné que pour les comités de rémunération, l'exigence d'indépendance majoritaire n'a pas été respectée dans tous les cas, nous n'avons pu approuver que 73,1% des candidats proposés à l'élection. En d'autres termes, nous avons rejeté plus d'un quart des candidats proposés, un chiffre pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. Cette situation ne nous satisfait pas et nous avons donc entamé un dialogue avec diverses entreprises dans le cadre de notre engagement thématique en matière de gouvernance d'entreprise. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 3.2.3 (Engagement thématique, gouvernance).

**Vote sur les élections au conseil d'administration**



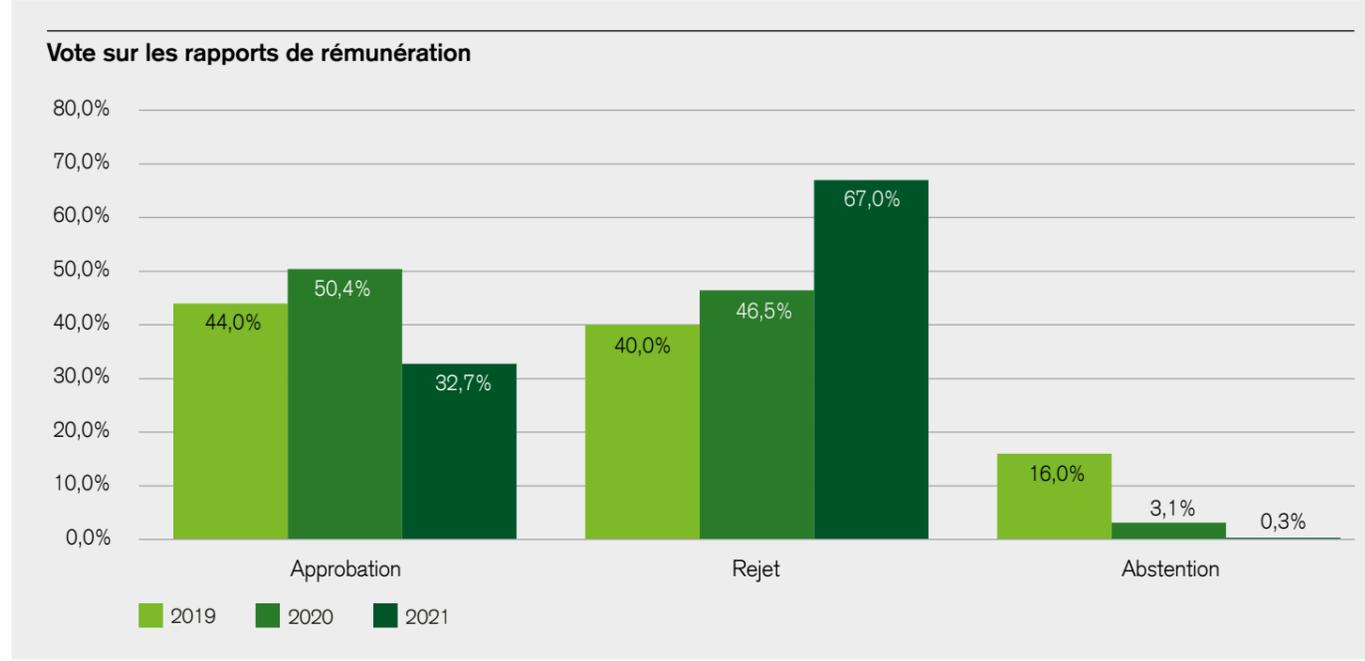
**Vote sur les élections aux comités de rémunération**



### 2.3 Rémunérations

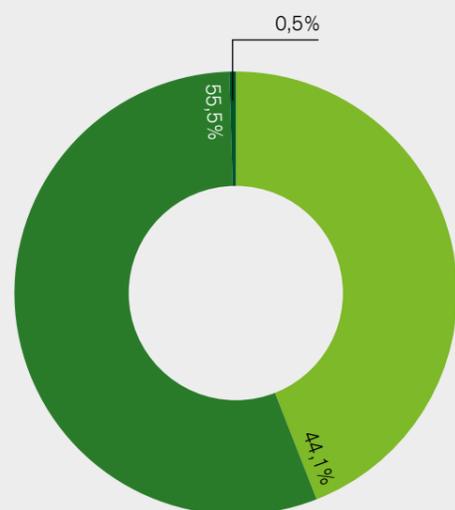
Dans certains pays, il est obligatoire que les rémunérations soient approuvées par les actionnaires. C'est notamment le cas des pays de l'Union européenne et de la Suisse. En Europe, la transposition de la SRD II dans les législations nationales respectives a été très variable, et sa mise en œuvre est donc très inégale d'un pays à l'autre. Par exemple, les rémunérations absolues sont généralement votées sous la forme d'un budget pour la prochaine année fiscale ou l'année suivante. Les systèmes généraux de rémunération sont souvent soumis à un vote, et certains restent en vigueur pendant plusieurs années. Les approbations rétroactives sont assez rares et posent également problème puisqu'une partie de la rémunération devrait être réclamée en cas de rejet de la résolution. En outre, toutes les lois mettant en œuvre la SRD II ne sont pas encore entrées en vigueur. Cependant, en principe, nous sommes satisfaits de l'évolution même si nous pensons que des solutions plus simples auraient parfois été possibles.

Nous définissons certes des exigences élevées pour la politique de rémunération, mais nous nous inspirons d'objectifs atteignables. Nous avons constaté qu'un nombre considérable d'entreprises fixent à cet égard des normes rigoureuses et les respectent depuis des années. Les sociétés à grande capitalisation font plus de progrès à cet égard que les sociétés à petite capitalisation. Sur l'ensemble des questions de rémunération, nous n'avons approuvé que 44,1% des résolutions. Cela représente une baisse significative par rapport à l'année précédente (53,5%). Les principales raisons qui expliquent cette situation sont notamment le fait qu'en raison de la crise du COVID-19, de nombreux conseils d'administration ont accordé une rémunération spéciale à leurs dirigeants sur la base de primes discrétionnaires. Nous considérons en outre que les plans de rémunération américains (plans omnibus) sont problématiques. Même s'ils sont principalement destinés aux salariés, les membres du conseil d'administration y ont également accès, et la courte période de blocage constitue pour nous un problème. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 2.3.3 (Rémunérations des CA).



#### Vote sur les questions de rémunération

■ Approbation  
■ Rejet  
■ Abstention



#### 2.3.1 Rapports de rémunération

Le nombre de marchés, où un vote consultatif sur le rapport de rémunération fait partie des bonnes pratiques, ou est même obligatoire, est en augmentation. Nous espérons que cette pratique se généralisera, dans l'intérêt d'une meilleure gouvernance d'entreprise. Nous estimons notamment que ce vote devrait constituer une norme en Europe. Cette question englobe plusieurs aspects, comme la rémunération absolue, mais aussi la structure du système de rémunération en tant que telle. Nous restons critiques face à l'exclusion des «éléments extraordinaires internes dans le compte de pertes et profits» (p. ex. restructurations). Beaucoup de ces éléments spéciaux apparaissent plusieurs fois dans un cycle d'activité et doivent donc être considérés comme des postes classiques dans une optique à long terme. Par conséquent, nous sommes d'avis que tous les actionnaires devraient assumer une partie de la responsabilité de ces charges.

Il est réjouissant de constater une augmentation progressive de l'engagement en actions des membres de la direction et du conseil d'administration dans les entreprises pour lesquelles ils travaillent. Une exception est l'Allemagne, où de nombreux membres du conseil de surveillance ne veulent pas détenir de participation personnelle dans l'entreprise pour laquelle ils ont un mandat en raison de la situation juridique particulière de ce pays. Nous comprenons les inquiétudes à cet égard, mais d'un autre côté, nous constatons également qu'un petit nombre d'entreprises commencent néanmoins à examiner cette question. Nous attendons toujours des membres de la direction et du conseil d'administration un engagement personnel représentant l'équivalent d'une à deux fois le salaire de base annuel, selon la fonction.

En 2021, nous avons observé un nombre élevé de primes de rémunération extraordinaires et/ou discrétionnaires versées en dehors des programmes ordinaires de rémunération variable à court et à long terme, c'est-à-dire les short-term incentive

plans (STIP) et long-term incentive plans (LTIP). Bien que, aux dires des entreprises, cette situation soit principalement liée au COVID-19, nous sommes critiques à l'égard du versement de paiements discrétionnaires en dehors des programmes quantitatifs, en particulier lorsqu'ils sont effectués dans le cadre des LTIP. En outre, ces versements ne sont pas expliqués avec suffisamment de transparence dans le rapport de rémunération et sont très difficiles à comprendre pour les non-initiés. En conséquence, notre taux d'approbation a considérablement baissé par rapport à l'année précédente. Nous n'avons approuvé que 32,7% des rapports de rémunération et rejeté 67,0% (deux tiers) par rapport à 2020, année où nous avons encore pu soutenir 50,4% des résolutions. Nous considérons que cette baisse significative est temporaire et prévoyons un retour à la normale en 2022. Si les entreprises n'autorisent aucun vote (non) contraignant sur le rapport de rémunération, nous continuerons à voter sur le point de l'ordre du jour le plus approprié pour exprimer nos réserves.



### 2.3.2 Systèmes de rémunération

La mise en œuvre de la SRD II s'est poursuivie au cours de l'année dernière, et un plus grand nombre de systèmes de rémunération ont donc été soumis au vote. Ceux-ci sont juridiquement contraignants, mais ne nécessitent pas d'être approuvés à nouveau chaque année et restent valides pendant une période à moyen terme. A cet égard, la réglementation fait une distinction selon la législation nationale en vigueur.

En principe, nous considérons pour ces votes que les systèmes de rémunération sont transparents et compréhensibles, et que les variables et indicateurs clés sont connus au préalable. Si le cours relatif d'une action par rapport à un groupe comparable est utilisé comme indicateur, les entreprises qui ont été affectées à ce groupe comparatif doivent elles aussi être citées de manière transparente. En outre, pour le LTIP, nous veillons à ce qu'il y ait une période de blocage de l'acquisition (cliff-vesting) de trois ans minimum. Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, une période de détention de deux ans fait maintenant partie des bonnes pratiques.

Notre taux d'approbation est tombé à 48,4% l'année dernière, contre 57,5% l'année précédente. Comme pour le LTIP, nous sommes également très critiques à l'égard des rémunérations discrétionnaires dont le paiement n'est pas effectué en actions, mais en numéraire. Ce dernier cas est fréquent en Allemagne. Nous ne partageons pas cette pratique car elle signifie que le CA ne prend pas de participation dans sa propre entreprise. Nous avons donc décidé de remédier à cette situation dans le cadre de notre engagement thématique. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 3.2.3 (Engagement thématique, gouvernance).

### 2.3.3 Rémunérations des CA

Alors que ce point se concentrait presque exclusivement sur les entreprises suisses dans la phase initiale, différentes entreprises d'Allemagne et des Pays-Bas sont venues s'y ajouter en 2021. Il est important pour nous que les membres du CA reçoivent une rémunération fixe qui ne dépende pas de la performance. Nous sommes également favorables à une rémunération sous forme d'un nombre fixe d'actions déterminé à l'avance, avec une période de blocage d'au moins trois ans. Nous rejetons catégoriquement la rémunération basée sur la performance et, en particulier, les options sur actions pour cet organe. Aux Etats-Unis, les membres du CA peuvent généralement participer

aux plans de stock option des employés (plans omnibus). Nous ne critiquons pas ces plans en tant que tels, à condition qu'ils soient réservés aux cadres supérieurs et non au conseil d'administration et à la direction. Ces plans se caractérisent par une période de blocage très courte, des versements accélérés en cas d'acquisition et d'autres incitations à court terme. Nous les considérons donc comme judicieux en général, mais non appropriés pour les membres du CA. Leurs rémunérations incitatives doivent être clairement alignées sur les objectifs à long terme de l'entreprise.

La plupart des votes à ce sujet sont des votes ex ante, ce qui signifie qu'ils concernent le budget, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire soit pour la prochaine année civile. Nous avons approuvé 71,6% des résolutions en moyenne. Du fait de la plus grande couverture géographique durant l'année écoulée, aucune comparaison significative ne peut être faite avec les chiffres de l'année précédente.

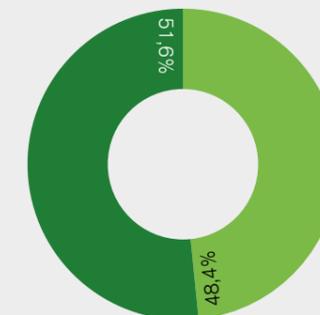
### 2.3.4 Rémunérations des dirigeants

Ce point de l'ordre du jour reste exclusivement limité à l'Europe, y compris la Suisse. Nous avons couvert un plus grand nombre d'entreprises par rapport à l'année précédente et avons donc voté un nombre de résolutions nettement plus élevé. Là encore, il s'agissait de voter des budgets, principalement pour l'exercice qui suit le prochain. Nous avons toutefois rejeté près de la moitié des résolutions (49,5%) et n'avons pu en approuver qu'un peu moins de la moitié (48,5%). Nous avons constaté assez souvent que les exigences mentionnées plus haut (voir aussi le paragraphe 2.3.2, Systèmes de rémunération) n'étaient pas remplies et/ou que les taux de croissance maximaux possibles dépassaient notre seuil en matière de rémunération par rapport à l'année précédente.

Sur la base des lacunes identifiées dans les activités de vote par procuration, nous avons abordé la question de la rémunération dans le cadre de notre initiative d'engagement thématique. Les LTIP, en particulier, constituent pour nous un aspect essentiel (voir également le paragraphe 3.2.3, Engagement thématique, gouvernance). Nous considérons qu'il est également nécessaire de discuter de la question des systèmes et budgets de rémunération dans le cadre d'un dialogue avec différentes entreprises en 2022 (voir aussi le paragraphe 4.2.3, Perspectives, gouvernance).

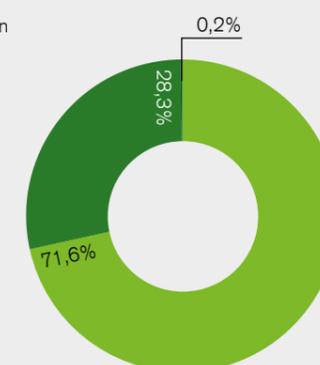
#### Vote sur les systèmes de rémunération

■ Approbation  
■ Rejet



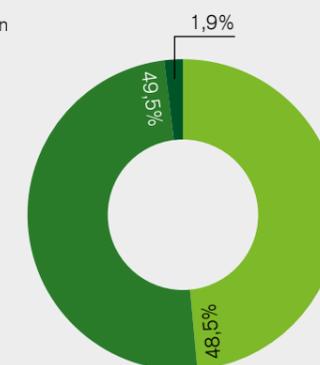
#### Vote sur les rémunérations des conseils d'administration

■ Approbation  
■ Rejet  
■ Abstention



#### Vote sur les rémunérations des dirigeants

■ Approbation  
■ Rejet  
■ Abstention



### 2.4 Mesures ayant trait au capital

Les mesures ayant trait au capital comprennent les rachats d'actions, les réductions du capital et les augmentations du capital. Ces dernières peuvent normalement être effectuées au moyen de droits de souscription, ou certains actionnaires peuvent bénéficier d'une préférence. Au total, nous avons approuvé 73,5% de toutes les mesures ayant trait au capital.

Nous considérons que les rachats d'actions et leur annulation ultérieure ne représentent pas un problème. En revanche, nous continuons d'adopter une position plus critique à l'égard des augmentations de capital autorisées et/ou conditionnelles (l'une ou les deux formes peuvent exister, selon le pays), notamment l'émission de nouvelles actions sans garantie des droits de souscription des actionnaires. De telles augmentations de capital diluent ou réduisent la valeur des participations existantes, phénomène qu'il y a lieu de limiter. Nous comprenons que ce mode de financement peut être très séduisant pour les entreprises en raison de sa simplicité et de sa rapidité, mais il peut porter atteinte à notre obligation fiduciaire, du moins en partie. Nous autorisons actuellement une dilution maximale de 10% sur un horizon d'au moins deux ans.

Nous avons approuvé 58,8% de toutes les résolutions sur cette question l'année dernière, ce qui représente une nette amélioration par rapport à

l'année précédente. De plus en plus d'entreprises respectent cette limite de 10% qui tend à faire partie des bonnes pratiques. Cependant, il est clair que dans certains secteurs, comme celui de la biotechnologie, les entreprises continuent à dépasser sensiblement cette limite.

### 2.5 Modification des statuts

Nous réexaminons les modifications des statuts au cas par cas, en veillant à préserver les droits des actionnaires minoritaires. De manière générale, nous n'avons relevé que très peu de demandes de modifications importantes. Nous avons donc pu approuver la quasi-totalité des résolutions (97,1%) en 2021.

### 2.6 Credit Suisse Asset Management CH & EMEA Comité du vote par procuration

Ce comité est composé d'experts hautement qualifiés appartenant aux domaines de l'Asset Management General Counsel/Legal, Compliance, Risk, Portfolio Management et ESG. Il décide, d'une part, des divergences justifiées par rapport à notre méthodologie de droit de vote, et d'autre part se prononce sur les cas d'escalade. Ces derniers sont des cas pour lesquels les gestionnaires de portefeuille des fonds que nous gérons parviennent à une évaluation qui diverge de celle des responsables de l'actionnariat actif et où aucune solution à l'amiable n'est trouvée. Le comité intervient avec pour objectif de parvenir à un compromis expliquant pourquoi il est judicieux de s'écarter des règles

dans des cas ponctuels justifiés. L'optique adoptée est constamment régie par notre obligation fiduciaire de garantie exclusive des intérêts de nos investisseurs.

Le comité se prononce aussi sur les extensions de notre méthodologie de droit de vote auxquelles nous procédons tous les ans pour tenir compte des évolutions de la réglementation en matière de gouvernance d'entreprise et d'ESG. Ces ajustements sont aussi discutés avec toutes les parties prenantes internes avant d'être mis en œuvre.

Notre Comité interne de vote par procuration est désormais bien établi au sein de Credit Suisse Asset Management où il est respecté et apprécié. Comme l'année précédente, ce comité a eu à prendre peu de décisions en 2021, mais de grande portée – non pas dans les cas d'escalade, mais dans ceux concernant des divergences justifiées par rapport à la politique.

### 2.7 Propositions d'actionnaires

Comme nous sommes désormais en mesure d'exercer nos droits de vote par procuration dans le monde entier, nous avons pour la première fois la possibilité de présenter des informations générales sur nos votes concernant les propositions d'actionnaires. Nous avons observé un nombre élevé de motions, notamment aux Etats-Unis et au Japon, que nous avons examinées de manière critique sur la base de notre Credit Suisse Sustainable

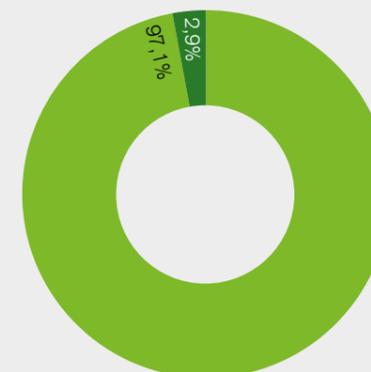
Investment Framework. Nous avons également consulté des rapports de recherche, notamment ceux de notre partenaire pour le vote par procuration, Institutional Shareholder Services Inc. (ISS).

En 2021, nous avons approuvé 84,1% des propositions d'actionnaires. Il est évident que les entreprises elles-mêmes sont très critiques à l'égard de ces points de l'ordre du jour. Nous avons voté contre les recommandations du conseil d'administration et de la direction sur 79,2% des motions.

Dans certains cas, les propositions d'actionnaires sont quelque peu détournées par différents groupes d'intérêt. Au Japon, par exemple, nous avons observé un grand nombre de motions émanant de producteurs d'énergie, dans lesquelles les intervenants demandaient que les centrales nucléaires soient fermées le plus rapidement possible, tandis qu'aux Etats-Unis, nous avons noté à plusieurs reprises des motions visant à transformer la société en question en une organisation à but non lucratif. En principe, nous soutenons les propositions qui favorisent la divulgation d'informations. Ces informations supplémentaires sur l'entreprise nous aident à comprendre le dossier d'investissement. Cependant, d'autres motions réclament des rapports supplémentaires qui n'apportent aucune perspectives ou analyses nouvelles et n'apportent donc aucune valeur ajoutée. De telles motions sont donc rejetées.

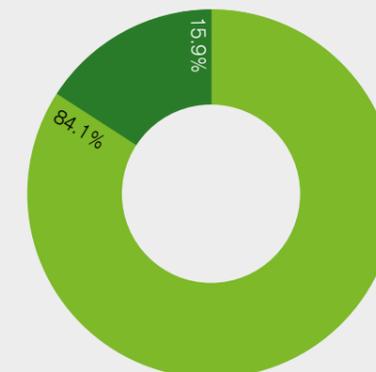
### Vote sur les modifications des statuts

Approbation  
Rejet



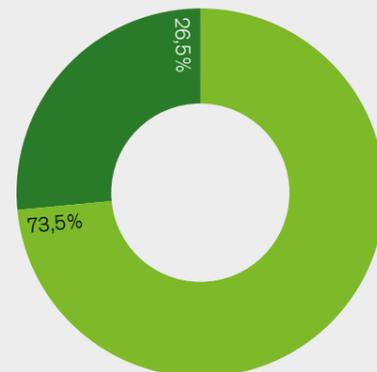
### Propositions d'actionnaires

Approbation  
Rejet



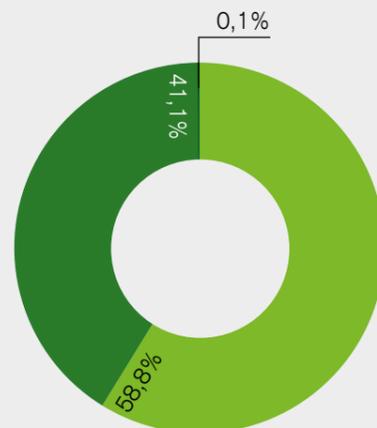
### Vote sur les mesures ayant trait au capital

Approbation  
Rejet



### Vote sur les augmentations de capital autorisées et/ou conditionnelles

Approbation  
Rejet  
Abstention



# Engagement

Pour nous, la durabilité signifie davantage que simplement vérifier si une entreprise remplit ou non un cahier des charges rigoureux. Nous nous considérons comme un «bon gestionnaire», un acteur responsable assumant une double fonction. Nous agissons en tant que partenaire proactif des entreprises dans lesquelles nous avons investi par le biais de nos fonds. Nous nous appuyons sur ce contact direct avec les décideurs pour promouvoir le changement en faveur de la durabilité au niveau des entreprises. Dans le cadre d'un dialogue constructif et continu, nous souhaitons inciter les entreprises à axer davantage leurs activités sur la durabilité. Notre engagement consiste à contribuer à un environnement et une société plus durable tout en réduisant les risques d'investissement et en augmentant le rendement de nos fonds à moyen-long terme.

Nos activités sont déterminées par l'urgence thématique. Pour les définir, nous classons les questions que nous jugeons importantes selon les trois critères ESG: environnemental, social et gouvernance. Comme ces critères sont complexes, il est possible qu'il y ait des recoupements lors du classement des différents thèmes.

Pour identifier la matérialité des différents domaines, nous les mettons en relation avec les titres détenus dans nos fonds. L'analyse de la matérialité vise essentiellement à déterminer comment un enjeu ESG spécifique affecte le modèle d'affaires d'une entreprise particulière («dépendances») et comment ce modèle d'affaires agit sur l'enjeu ESG («impacts»). A titre d'exemple, une analyse de matérialité sur le changement climatique peut identifier le risque de sinistre lié aux tempêtes comme une dépendance et les émissions de gaz à effet de serre spécifiques à l'entreprise comme un impact. L'établissement de ces liens est un aspect central de notre processus d'enquête thématique.

Au sein de l'équipe ESG, nous travaillons en étroite collaboration avec les gestionnaires de fonds pour définir les thèmes et les enjeux que nous souhaitons aborder avec les entreprises. Nous établissons ensemble un cahier des charges qui sert de base à la conclusion de convention d'objectifs avec l'entreprise et fixe un délai pour notre engagement. Il est important pour nous que la réalisation des objectifs soit mesurable. Par ailleurs, il est crucial que nous accompagnions les entreprises sur une longue période et que les objectifs convenus ensemble soient réalisables. Il est possible de reporter la réalisation des objectifs, mais à un certain point, nous pouvons être amenés à décider en interne de la marche à suivre.



## 3.1 Aperçu de nos activités

L'année 2021 a été marquée par la pandémie de COVID-19, dont les conséquences ont secoué le monde entier. En notre qualité de bon gestionnaire, nous avons à cœur de nous concentrer sur le long terme. Dans une situation exceptionnelle telle que

provoquée par la pandémie, il est important de ne pas s'en tenir strictement à des objectifs à court terme, mais d'adapter les processus et les objectifs en fonction de la situation.

## Dans le cadre de notre engagement thématique, l'impact de la pandémie actuelle de COVID-19 s'est fait ressentir aux niveaux suivants:

Dans le domaine de notre engagement en matière de **gouvernance d'entreprise**, nous avons constaté un niveau sans précédent de rémunérations variables discrétionnaires. Celles-ci étaient en grande partie non systématiques et résultaient de décisions correspondantes prises par les comités de rémunération. Nul doute que des circonstances extraordinaires exigent des mesures extraordinaires, néanmoins ces paiements n'étaient pas suffisamment justifiés dans les rapports de rémunération pour mériter notre approbation. Nous avons donc noué un dialogue avec les entreprises concernées dans un esprit de bonne gestion et de management responsable. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 3.2.3 (Engagement thématique, gouvernance).

Dans le cadre de notre engagement **social**, que nous avons axé notamment sur les pertes et le gaspillage alimentaires, l'impact de la pandémie de COVID-19 était le thème dominant dans nos échanges avec les entreprises. Les efforts visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires dans le secteur hôtelier, par exemple, ont été entravés par les fermetures temporaires et autres mesures de protection rendues nécessaires par le COVID-19. Il n'a donc pas été possible d'établir une base fiable pour identifier et mesurer les indicateurs clés de performance (ICP). Nous avons donc décidé de prolonger la phase initiale de cet engagement et d'élaborer conjointement avec les entreprises des directives en matière de bonnes pratiques adaptées aux différents secteurs. Ces directives adaptées aux différents secteurs sont très précieuses en temps de crise, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME). Dans un deuxième temps, nous fixerons des objectifs ambitieux sur le moyen à long terme dans le cadre de notre engagement sur le thème de l'alimentation. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir le paragraphe 3.2.2 (Engagement thématique, aspect social: pertes et gaspillage alimentaires).

Sur le front **environnemental**, la pandémie de COVID-19 a affecté notre engagement sur le thème central «Changement climatique et sociétés immobilières cotées en bourse». L'an dernier, nous avons constaté que de nombreuses organisations se sont efforcées de répondre aux changements d'utilisation de l'immobilier induits par le COVID-19. Par exemple, des salles ont été aménagées dans des immeubles locatifs résidentiels pour permettre aux gens de travailler à domicile. Sur la base de ce constat, nous avons décidé de nous concentrer sur trois entreprises qui sont à la pointe de la lutte contre le changement climatique. Cela nous a permis d'établir des pratiques innovantes en période de crise. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 3.2.1 (Engagement thématique, environnement, changement climatique et sociétés immobilières cotées en bourse).

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sont manifestes dans tous les aspects de la vie quotidienne et des affaires. Il s'agit à présent de savoir comment prévenir une pandémie similaire à l'avenir. L'un des principaux facteurs des pandémies zoonotiques telles que le coronavirus – c'est-à-dire des pandémies causées par des agents pathogènes qui se sont transmis de l'animal à l'être humain – est la perte de biodiversité et l'extinction accélérée des espèces. C'est pourquoi l'an dernier, nous avons inclus la biodiversité et la conservation des espèces dans notre programme d'engagement thématique et lancé la phase pilote de ce projet. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 3.2.1 (Engagement thématique, environnement, perte de biodiversité: un taux d'extinction sans précédent).

**Notre engagement peut être subdivisé en quatre catégories:**



**Engagement thématique**

Dans le cadre de nos initiatives ESG et de nos priorités thématiques, nous repérons les entreprises dans lesquelles des mesures sont nécessaires et nous entamons un dialogue avec elles.



**Engagement individuel**

L'accent est mis sur les enjeux ESG spécifiques aux entreprises, qui sont abordés sous l'angle des risques.



**Engagement lié au vote par procuration**

Pour nous, le vote par procuration n'est pas une mesure isolée, mais une composante majeure de notre stratégie globale de participation qui va de pair avec un engagement soigneusement planifié. Cette interaction renforce notre cause.



**Participation au processus politique**

Nous participons aux efforts déployés à l'échelle de la branche pour orienter le secteur bancaire et le cadre réglementaire vers la durabilité.

L'an dernier, l'équipe ESG a mené au total 126 engagements, dont 80 concernaient des engagements thématiques, 28 des activités de vote par procuration et 18 des engagements individuels. Par ailleurs, 185 autres engagements thématiques ont été réalisés par nos gestionnaires de fonds sans notre participation.

Le tableau suivant présente les organes d'entreprise avec lesquels nous avons été en contact. Si les représentants de plus d'un organe ont participé à une réunion, cela a donné lieu à un double décompte. Plus de la moitié de nos discussions ont eu lieu avec des membres de conseils d'administration et/ou de comités de direction, et au moins un cinquième avec des

représentants du domaine de la responsabilité sociale d'entreprises. Nous n'avons compté la catégorie des relations avec les investisseurs que si les personnes interrogées représentaient exclusivement la contrepartie. Globalement, nous avons constaté un très haut niveau de compétence parmi les personnes interrogées en ce qui concerne les enjeux ESG.

**Partenaires d'engagement**

**57**  
Conseil  
d'administration

**32**  
Responsabilité  
sociale d'entreprise

**23**  
Direction

**19**  
Relations  
investisseurs

**16**  
Affaires  
juridiques et  
conformité





### 3.2 Engagement thématique

Notre engagement thématique porte sur les entreprises dans lesquelles nous investissons de façon substantielle par le biais de nos fonds. Cela concerne non seulement les actions, mais aussi les placements obligataires. A cet égard, nous ne faisons aucune distinction entre les fonds gérés activement et passivement. Nos contacts vont des grandes entreprises (grandes capitalisations) aux petites et moyennes entreprises (PME) (petites et moyennes capitalisations). Comme nous détenons d'importantes positions en actions dans certaines petites et moyennes capitalisations, nous sommes axés en particulier sur les PME. Cependant, les bonnes pratiques étant souvent développées par les grandes capitalisations, nous pouvons présenter ces expériences et ces exemples lors de nos réunions avec les PME. En notre qualité de bon gestionnaire, nous pouvons en tirer parti pour sensibiliser les PME sur les principaux enjeux ESG et accélérer la diffusion des bonnes pratiques sur le marché. En raison du caractère durable de notre engagement thématique, nous sommes à la disposition des entreprises dans un esprit de dialogue continu et nous considérons les réunions comme faisant partie d'un processus.

L'an dernier, dans le cadre de notre processus d'engagement thématique, nous avons dégagé les thèmes suivants en lien avec les différents critères ESG:

<p><b>E</b></p> <p>Environnement</p>	<p><b>S</b></p> <p>Social</p>	<p><b>G</b></p> <p>Gouvernance</p>
<p> Changement climatique et sociétés immobilières cotées en bourse</p> <p> Perte de biodiversité: extinction à un rythme sans précédent</p>	<p> Pertes et gaspillage alimentaires</p>	<p> Indépendance du CA et des comités</p> <p> Structure de la rémunération des membres des comités exécutifs et des conseils d'administration</p>
<p>voir le paragraphe 3.2.1 →</p>	<p>voir le paragraphe 3.2.2 →</p>	<p>voir le paragraphe 3.2.3 →</p>

## 3.2.1 Environnement

# Changement climatique et sociétés immobilières cotées en bourse

Les bâtiments représentent 40% des émissions annuelles mondiales de CO<sub>2</sub>.<sup>5</sup>



Alors que la population continue de croître et que les villes continuent de s'étendre, la pression sur la construction de nouvelles infrastructures et l'amélioration des bâtiments existants s'accroît. Environ 55% de la population mondiale vit en milieu urbain. Cette tendance devrait se poursuivre et on estime que d'ici 2050, 70% de la population mondiale vivra en milieu urbain<sup>6</sup>. Le bâtiment est, parmi les grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (GES), celui qui offre le plus grand potentiel de réduction des émissions<sup>7</sup>, ce qui signifie que l'intérêt de l'immobilier pour l'ESG et la durabilité est plus fort que jamais. Cela implique de prendre des mesures pour réduire la consommation énergétique et les émissions de carbone des portefeuilles immobiliers. Cela implique également d'adapter les portefeuilles pour qu'ils soient plus résilients aux problèmes de changement climatique qui affectent les conditions météorologiques, nos villes et notre planète.

### Notre engagement en 2021

Un engagement actif sur les enjeux du changement climatique est un moyen efficace de remédier aux risques liés au climat dans nos portefeuilles. Le fait de débattre de ces enjeux dans le cadre d'un dialogue avec les entreprises constitue un outil important pour mettre en œuvre l'intégration de ces risques auprès de ces dernières. A l'heure actuelle, la plupart des sociétés immobilières cotées en bourse se sont fixé l'objectif de zéro émission nette et certaines sont déjà en bonne voie pour y parvenir. L'an dernier, nous avons pu observer des perturbations importantes dans le secteur de l'immobilier en raison de la pandémie de COVID-19. Ces perturbations ont touché aussi bien des entreprises qui conçoivent des espaces résidentiels en fonction des besoins liés au télétravail que des entreprises qui revoient leurs objectifs de référence en raison d'une baisse de la demande de bureaux. Le COVID-19 a déclenché une révolution du lieu de travail et du domicile, et les sociétés immobilières doivent se réinventer en conséquence. Au regard de ces considérations et de ces incertitudes, nous avons décidé, dans le cadre de notre engagement,

d'effectuer un suivi auprès de trois leaders du secteur en vue d'identifier les bonnes pratiques et les tendances actuelles sur le marché. Nous avons entamé un dialogue avec des entreprises opérant dans les segments résidentiels et de bureaux en Suisse et en Allemagne. Ces échanges nous ont permis de mieux comprendre les mesures qu'elles prennent dans leurs modèles d'affaires et leurs systèmes de gestion des risques pour répondre aux tendances de fond du secteur.

Lors de nos rencontres avec les entreprises, nous avons structuré le dialogue autour de quatre tendances: les attentes de base en matière d'efficacité énergétique dans l'immobilier, les locataires moteurs de l'innovation en matière de durabilité, la réduction des émissions de carbone induites dans les matériaux de construction des bâtiments, et la résilience et le risque climatique comme priorité pour les investissements. Nous avons également examiné les domaines suivants, conformément à notre cadre d'engagement thématique sur le changement climatique: communication généralisée des informations, objectifs axés sur le climat, gestion des risques climatiques et stratégie globale, qui sont tous des éléments essentiels du cadre du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, TCFD). Grâce à ces deux cadres de travail nous avons pu mener une approche systématique centrée sur les questions fondamentales, à savoir les enjeux liés au changement climatique. Cela nous a également permis d'assurer la cohérence et l'homogénéité du message envoyé aux entreprises.

**11%**  
Bâtiment et matériaux de construction

<sup>5</sup> Architecture 2030. 2018. Why the Building Sector?

<sup>6</sup> La Banque mondiale. 2020. Développement urbain - Vue d'ensemble: actualités, études, données.

<sup>7</sup> Programme pour l'environnement de l'ONU. 2020. Les émissions du secteur du bâtiment ont atteint un niveau record, mais la reprise à faible intensité de carbone après la pandémie peut aider à transformer le secteur.

# 01 | Etude de cas

## Promouvoir l'innovation résidentielle



**Secteur**  
Immobilier coté  
en bourse



**Région**  
Europe



**Phase**  
En cours

Nous avons inclus cette entreprise dans notre engagement thématique «changement climatique dans l'immobilier» en 2019. Au cours de notre engagement en 2021, nous nous sommes concentrés sur la réduction des émissions de carbone induites dans les matériaux de construction des bâtiments. L'entreprise est clairement consciente de la nécessité d'intégrer une méthodologie durable dès les premières étapes des nouveaux projets. Elle reconnaît et anticipe le fait que le béton devra être remplacé dans les 30 prochaines années et estime que le béton lui-même représente actuellement 30% du CO<sub>2</sub> émis par les bâtiments. La nécessité de recourir à des procédés de construction éco-efficaces et à des matériaux et des produits tels que le bois massif et le bois hybride est une évidence. L'entreprise estime qu'elle est un acteur suffisamment important dans le secteur de la construction pour relever des défis tels que l'approvisionnement massif en bois pour la construction. Elle en est actuellement à la phase pilote de projets qui concernent des immeubles d'habitation construits avec une ossature et des modules en bois. Le plus difficile dans sa démarche de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments consiste à conserver des prix abordables, car c'est un aspect important pour ses locataires actuels. Le passage à des matériaux tels que le bois représente un coût considérable pour l'entreprise.

Notre dialogue avec l'entreprise en 2021 a également porté sur l'innovation en matière de durabilité des bâtiments et sur l'implication des locataires. Le comportement des locataires a un impact considérable sur les économies d'énergie et cette entreprise a joué sur ce point en proposant une solution de bâtiment intelligent accessible via une application. L'application affiche les économies de CO<sub>2</sub> et la consommation d'énergie de chaque appartement. Selon les données de la société, l'application compte d'ores et déjà plus d'une centaine de milliers de téléchargements et des dizaines de milliers d'utilisateurs quotidiens. L'objectif

de l'entreprise est de faire participer le plus grand nombre possible de locataires aux économies d'énergie. La société indique également que les échanges avec les locataires sur les questions environnementales sont de plus en plus réguliers, même si la question du prix est toujours liée à ces demandes.

La transition vers la durabilité a un impact sur le prix des loyers. La question centrale pour cette entreprise est la nécessité de maintenir des coûts bas pour les locataires tout en modernisant les bâtiments et en adoptant des sources d'énergie renouvelables. Actuellement, 6% du montant de l'investissement sont reversés aux clients par le biais de rénovations à grande échelle. Cela se traduit par un maximum de deux euros par mètre carré, sachant que la loi prévoit un plafond de trois euros. Un projet récent en Allemagne s'est avéré neutre en termes de coûts pour les locataires, car sur le long terme ils ont réduit leurs factures d'énergie.

### Conclusion:

Au regard de la taille de cette entreprise, nous pensons qu'elle est en mesure de montrer la voie dans certains domaines de la durabilité et elle n'hésite pas à reconnaître avoir à la fois la responsabilité et la possibilité de le faire. L'entreprise a identifié pour les quartiers éco-efficaces du futur cinq domaines d'action, dont certains ont été mentionnés ci-dessus, et elle prévoit d'intensifier ses efforts dans ces domaines en renforçant la recherche et le financement. L'entreprise a également pris un engagement clair et explicite en faveur des objectifs de protection du climat et d'un parc immobilier neutre en CO<sub>2</sub> d'ici 2050. Il était intéressant d'entendre comment l'entreprise gère les coûts des rénovations, notamment la transition vers des bâtiments plus durables, et comment elle parvient à un équilibre sans perdre de vue les charges supplémentaires que les locataires doivent supporter.

# 02 | Etude de cas

## Du linéaire au circulaire



**Secteur**  
Immobilier coté  
en bourse



**Région**  
Europe



**Phase**  
En cours

Nous avons inclus cette entreprise dans notre engagement thématique «changement climatique dans l'immobilier» en 2019. Au cours du dialogue mené dans le cadre de notre engagement en 2021, nous nous sommes concentrés sur les quatre domaines clés que nous avons identifiés pour notre stratégie d'engagement. Alors que nous discutons de l'impact carbone des matériaux de construction, l'entreprise a mentionné qu'elle avait commencé à intégrer le principe d'économie circulaire dans sa conception des bâtiments, qui s'appuie sur le concept Cradle to Cradle®. L'approche de l'économie circulaire peut réduire considérablement l'empreinte carbone d'un bâtiment, car l'un des principaux critères de cette économie est d'être «non polluante» et, dans l'idéal, les matériaux utilisés peuvent être réutilisés à l'infini. Cette entreprise, par exemple, a développé un concept végétal pour l'un de ses bâtiments afin de contribuer à améliorer la qualité de l'air, et tous les composants et les produits, tels que la peinture murale, sont exempts de substances toxiques. Alors que ce projet était un projet pilote et que

l'entreprise s'aventurait en terrain totalement inconnu, les résultats montrent qu'il est possible de réaliser des rénovations de qualité et de manière durable tout en respectant tous les délais et les devis.

### Conclusion:

C'était la première fois qu'une société immobilière cotée en bourse nous disait qu'elle intégrait les principes Cradle to Cradle® dans la conception de ses bâtiments. Il s'agit d'une évolution très positive dans le secteur de l'immobilier et nous aimerions voir d'autres entreprises adopter une approche similaire en matière d'économie circulaire. L'entreprise travaille souvent en concertation avec ses pairs, ce qui facilite l'échange d'informations pertinentes et de bonnes pratiques durables. Cela peut éventuellement contribuer à l'élaboration de futurs cadres politiques et réglementaires pour des bâtiments respectueux du climat dans le monde entier.

“  
**Cradle to Cradle Certified®  
est une norme internationale  
certifiant que les produits sont  
sûrs, recyclables et fabriqués  
de manière responsable.**

Cradle to Cradle Certified®, 2021

## Tendances observées



### Exigence de base en matière d'efficacité énergétique dans l'immobilier

Dans le contexte actuel, les locataires cherchent à améliorer de manière significative leur efficacité énergétique, ce qui constitue un solide argument pour intégrer cette exigence dans le prix de tout nouveau projet. Les locataires commerciaux misent de plus en plus sur la certification des bâtiments écologiques et sur les technologies de bâtiments intelligents pour mieux gérer le niveau de consommation d'énergie tout au long de l'exploitation du bâtiment. Les entreprises ont dû réagir pour répondre à ces besoins.

#### En pratique:

L'une des entreprises avec lesquelles nous travaillons dans le cadre de notre engagement a réduit sa consommation d'énergie à 110 kWh/m<sup>2</sup>, alors que la moyenne du marché se situe entre 130 et 140 kWh/m<sup>2</sup>. L'entreprise y est notamment parvenue en installant des détecteurs de lumière dans les couloirs et les escaliers, ce qui prouve que même de légères améliorations peuvent avoir un effet positif sur la réduction de la consommation énergétique.



### Les locataires, moteurs de l'innovation en matière de durabilité

Les locataires ont souvent leurs propres objectifs ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique et ces objectifs influent directement sur leurs choix immobiliers. Sachant que les locataires commerciaux consomment en moyenne 40 à 60% de l'énergie totale utilisée dans les bâtiments, on comprend facilement pourquoi ils exigent des technologies et des pratiques de pointe en matière de durabilité.

#### En pratique:

Une entreprise avec laquelle nous travaillons dans le cadre de notre engagement conseille systématiquement à ses locataires d'adhérer à son contrat d'approvisionnement en énergie renouvelable. Cela signifie que le locataire a accès à une énergie moins chère négociée par la société immobilière, et que la société immobilière peut obtenir des tarifs plus avantageux pour les services d'utilité publique dont elle a la charge grâce des achats groupés. Au final, cela réduit les émissions Scope 3 du locataire et de la société immobilière.



### Réduction de l'empreinte carbone intrinsèque des matériaux de construction des bâtiments

L'empreinte carbone d'un bâtiment provient de l'exploitation du bâtiment et des matériaux de construction. En d'autres termes, pour réduire les émissions d'un bâtiment, il faut agir sur les deux facteurs. Ces «émissions intrinsèques» peuvent représenter jusqu'à 11% des émissions annuelles mondiales. Les émissions intrinsèques ne peuvent pas être réduites après la construction d'un bâtiment.

#### En pratique:

L'une des entreprises avec lesquelles nous avons entamé un dialogue a décidé d'éviter l'aménagement de nouveaux sites et de privilégier la rénovation. Selon ses estimations, la réutilisation des fondations, des dalles, des colonnes et des façades permet d'éviter 30 à 60% de l'empreinte carbone intrinsèque d'un bâtiment. L'entreprise prévoit de commencer à dresser le bilan des émissions évitées prochainement.



### Résilience et risque climatique, thèmes prioritaires pour les investissements

Que ce soit pour des raisons de gestion des risques, d'assurance ou d'attrait pour les investisseurs, les promoteurs immobiliers n'ont jamais été aussi désireux de comprendre l'impact du climat sur leurs résultats. Les promoteurs voient les considérations climatiques comme une composante essentielle de leur devoir fiduciaire envers leurs parties prenantes et mettent en place des stratégies de résilience qui impliquent l'adaptation par opposition aux pratiques axées sur l'atténuation.

#### En pratique:

Toutes les entreprises avec lesquelles nous avons collaboré ont fixé des objectifs scientifiques pour accélérer la décarbonisation de leurs portefeuilles. En outre, les sociétés ont commencé à augmenter leurs investissements dans l'adaptation au changement climatique en ajoutant des fonctionnalités conçues sur des faibles technologies, notamment en utilisant des arbres pour protéger les fenêtres du soleil, une ventilation naturelle et la mise en place d'un refroidissement nocturne des bâtiments.

### Conclusion

Les locataires devenant de plus en plus exigeants et recherchant de plus en plus des bâtiments intégrant des caractéristiques de durabilité, les sociétés immobilières sont confrontées à une pression plus forte que jamais pour opérer de manière plus durable. Les entreprises avec lesquelles nous avons collaboré en 2021 continuent à intégrer des pratiques écologiques dans leurs stratégies commerciales, indépendamment de l'existence ou non de politiques nationales. Malgré les incertitudes du contexte pandémique actuel, il est réconfortant de constater que les grands acteurs restent prêts à répondre aux demandes du marché et que, dans la plupart des cas, ils montrent la voie grâce à leurs approches innovantes. Notre décision de collaborer avec ces trois entreprises nous a permis d'explorer et de partager un certain nombre de tendances actuelles et de bonnes pratiques dans le secteur de l'immobilier.



# Perte de biodiversité: un taux d'extinction sans précédent

Le monde est confronté à un taux d'extinction des espèces sans précédent. Telle est la conclusion de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) après avoir procédé à la revue systématique d'environ 15 000 références. Mais que signifie réellement ce message plutôt abstrait? Pour présenter la situation en termes d'animaux et de plantes, cela signifie que 1 million d'espèces sont menacées d'extinction<sup>8</sup>. On estime que le taux d'extinction dépasse largement le niveau de référence. Cela signifie qu'actuellement, plusieurs centaines d'espèces supplémentaires sont en voie d'extinction par rapport à des circonstances normales<sup>9, 10</sup>.

## Perte de biodiversité et COVID-19

C'est dans ce contexte qu'il faut évaluer la crise actuelle du COVID-19. Le virus SRAS-CoV-2 est un agent pathogène zoonotique, c'est-à-dire qu'il peut passer d'une espèce animale à l'homme. L'IPBES estime qu'il existe dans la nature entre 631 000 et 827 000 virus actuellement inconnus qui pourraient infecter l'homme. Le rapport Dasgupta, réalisé à la demande du gouvernement britannique, indique que les changements d'affectation des sols et l'exploitation des espèces animales sont les principaux facteurs des pandémies zoonotiques.

Le coût de la pandémie de COVID-19 en termes de vies humaines est effarant, et de surcroît, la société doit faire face aux coûts économiques. Les scientifiques qui travaillent en lien avec l'IPBES estiment que ces coûts sont 100 fois supérieurs au coût de la prévention<sup>11</sup>. En d'autres termes, l'économie mondiale doit faire face à des coûts 100 fois plus élevés dus au manque de réflexion à long terme et au manque d'investissement dans la prévention des maladies zoonotiques. L'un des principaux facteurs à l'origine de ces maladies est la perte de biodiversité.

## Facteurs à l'origine de la perte de biodiversité

Le débat actuel sur la biodiversité et l'extinction des espèces semble refléter le débat sur le changement climatique du début des années 2000: le problème est souvent considéré comme complexe, diffus et difficile à mesurer. Les résultats scientifiques peuvent servir de point de départ aux entreprises pour analyser leur exposition aux facteurs de perte de biodiversité. L'IPBES définit cinq facteurs principaux de perte de biodiversité:

- Changements dans l'utilisation des sols et des mers
- Exploitation directe d'organismes
- Changement climatique
- Pollution
- Espèces exotiques envahissantes

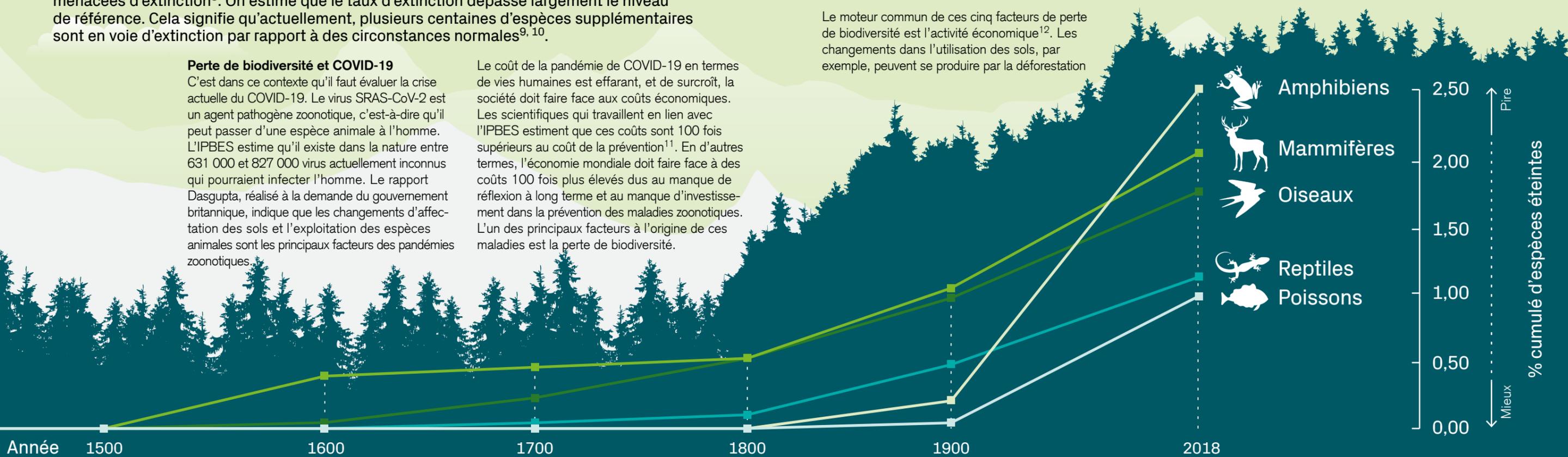
Le moteur commun de ces cinq facteurs de perte de biodiversité est l'activité économique<sup>12</sup>. Les changements dans l'utilisation des sols, par exemple, peuvent se produire par la déforestation

pour produire de la pâte à papier, pour satisfaire le besoin croissant de terres agricoles ou pour faire de la place à une plantation d'huile de palme. Un autre facteur important de la liste, le changement climatique, commence à recevoir l'attention nécessaire à la résolution de ce problème systémique.

La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 illustre la nécessité d'une approche holistique et systématique de la perte de biodiversité. Compte tenu de l'importance et de l'urgence croissante de cette question, nous avons lancé cette année notre projet pilote d'engagement en faveur de la biodiversité en vue d'examiner comment les entreprises de notre portefeuille abordent le risque lié à la biodiversité par le biais de l'impact et des dépendances dans leur analyse de matérialité.

## Changement d'utilisation du sol

Il s'agit d'un processus par lequel les activités humaines transforment le paysage naturel, se référant à la manière dont le sol a été utilisé, mettant l'accent sur le rôle fonctionnel du sol pour des activités économiques.<sup>13</sup>



## Cumul des espèces de vertébrés enregistrées comme éteintes ou éteintes à l'état sauvage par l'UICN (2012)

<sup>8</sup> IPBES. 2019. Communiqué de presse: Le dangereux déclin de la nature: Un taux d'extinction des espèces «sans précédent» et qui s'accélère.

<sup>9</sup> The Dasgupta Review. 2021. The Economics of Biodiversity.

<sup>10</sup> Taux d'extinction de référence: environ 0,1 à 1 espèce par million d'espèces par an. The Dasgupta Review. 2021. The Economics of Biodiversity.

<sup>11</sup> Atelier IPBES sur la biodiversité et les pandémies. 2020.

<sup>12</sup> Pour une étude de cas, voir Biehl, C.F. and Macpherson, M.N. 2016. The Business of Bees: An Integrated Approach to Bee Decline and Corporate Responsibility.

<sup>13</sup> Bimal P. and Rashid, H. 2017. Land Use Change. Climatic Hazards in Coastal Bangladesh. Science Direct.

**Sélection des cibles d'engagement pour le projet pilote**

Selon les dernières études scientifiques, la perte de biodiversité est en passe de devenir un problème pour l'économie mondiale et touchera tous les secteurs.

Notre échantillon initial comprend donc dix sociétés en portefeuille issues des secteurs suivants:



Chimie



Produits alimentaires



Assurances



Produits pharmaceutiques



Gestion et promotion de biens immobiliers



Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs



Logiciels



Textile, habillement, produits de luxe

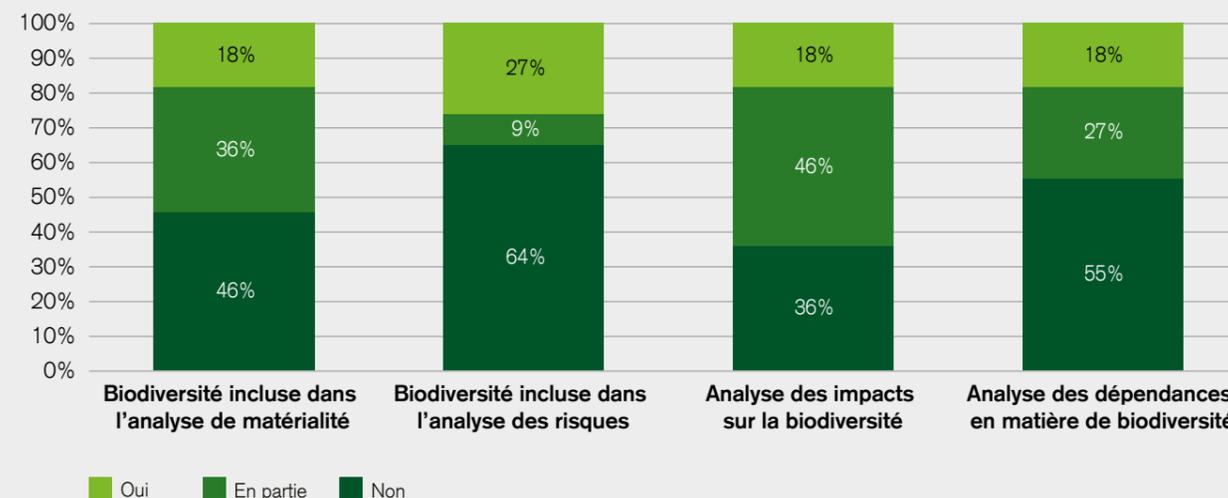
En contactant les entreprises de notre portefeuille, nous avons constaté une progression de leur intérêt pour la biodiversité. Neuf entreprises sur dix de notre groupe cible principal dans les secteurs susmentionnés ont répondu à notre demande de collaboration. Suite à ces neuf réponses, nous avons organisé avec succès huit réunions sur notre projet et prévu une réunion pour le premier trimestre 2022 avec la neuvième entreprise.

Dans un deuxième temps, nous avons identifié les entreprises leaders dans les secteurs technologiques. La complexité des réseaux d'approvisionnement de ces industries et le fait que les problèmes de biodiversité apparaissent souvent à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement constituent des obstacles supplémentaires à la lutte contre la perte de biodiversité. Par ailleurs, du fait de la taille des principales entreprises technologiques, nous y détenons des participations moins importantes. Nous avons voulu étudier comment développer, dans ces conditions, un discours sur l'intégration de la biodiversité dans les analyses de risques et de matérialité. Sur les onze entreprises technologiques contactées, cinq ont répondu et quatre réunions ont été organisées. Trois réunions sur notre projet ont déjà eu lieu et une réunion supplémentaire est prévue pour le premier trimestre 2022.

La réponse globalement positive et les réunions nous ont montré qu'il y avait un intérêt croissant à cet égard. C'est également le cas des entreprises dont les activités ne sont pas, à première vue, en lien direct avec la perte de biodiversité.

Bien que la perte de biodiversité suscite un intérêt croissant, les résultats de nos réunions dans le cadre de notre engagement montrent que seulement 54% des entreprises sélectionnées intègrent la biodiversité tout au moins en partie dans leur analyse de matérialité. Ce chiffre tombe à quatre sur onze pour ce qui est de la prise en compte des facteurs de biodiversité dans l'analyse des risques. En revanche, il est satisfaisant de constater que 64% des entreprises tiennent compte tout au moins en partie de leur impact sur la biodiversité et que 45% analysent tout au moins en partie leurs

**Etat actuel de la biodiversité au niveau du risque et de la matérialité**



dépendances en matière de biodiversité. Il est important de noter qu'au cours de ce projet pilote, nous avons accepté un large éventail de définitions de la biodiversité, du risque et de la matérialité.

L'identification des impacts et des dépendances était souvent limitée à certaines parties des activités opérationnelles directes des entreprises dans lesquelles nous investissons et de leurs réseaux d'approvisionnement, qui focalisent actuellement l'attention de l'opinion publique, par exemple la déforestation en Asie du Sud-Est. Des projets ont été mis en place pour répondre à ces problèmes comme, par exemple, le partenariat avec une organisation non gouvernementale (ONG) spécialisée dans la préservation de l'environnement pour reboiser un parc naturel dans le strict respect de la biodiversité. Toutefois, ces projets en faveur de l'environnement manquent de coordination et s'attaquent davantage aux symptômes qu'aux causes. Cela peut s'expliquer par le fait que la prise en charge du problème de la biodiversité et de l'extinction des espèces ne fait pas encore partie d'une stratégie globale liée aux modèles d'affaires des entreprises.

Lorsque nous examinons plus en détail les projets relatifs à la biodiversité, on constate qu'ils découlent souvent d'une réflexion menée a posteriori sur les projets d'atténuation du changement climatique.

En d'autres termes, ils constituent des effets externes positifs de projets visant à enrayer le changement climatique. On peut en déduire que si les entreprises ont commencé à mettre en œuvre des processus et des systèmes pour mesurer l'impact et les dépendances sur le changement climatique dans l'ensemble des activités et des réseaux d'approvisionnement, ce n'est pas encore le cas pour l'impact et les dépendances sur la biodiversité.

Les effets bénéfiques des projets d'atténuation du changement climatique sur la biodiversité sont incontestablement une évolution positive. Néanmoins, le concept de «neutralité carbone» est plus difficile à envisager dans le contexte de la biodiversité que du changement climatique. En bref, on considère qu'un arbre est capable de capter du CO<sub>2</sub> quel que soit l'endroit où il est planté. Toutefois, pour saisir sa biodiversité, il est essentiel de tenir compte des écosystèmes complexes qui entourent cet arbre; en d'autres termes, il est important de savoir où est planté l'arbre et de quel type d'arbre il s'agit. La biodiversité et ses objectifs doivent donc être au cœur de la conception des projets d'atténuation du changement climatique. A défaut, une «compensation» qui ignore la corrélation entre le changement climatique et la perte de biodiversité due à l'extinction des espèces peut avoir un impact préjudiciable sur la biodiversité.

#### Interconnexion entre les Objectifs de développement durable des Nations Unies et la biodiversité

Le lien étroit entre les projets de lutte contre le changement climatique et les projets de préservation de la biodiversité met en lumière un défi plus important: le monde est constitué d'écosystèmes et, par conséquent, la perte de biodiversité et l'extinction des espèces sont intimement liées à de multiples défis majeurs auxquels nous sommes confrontés. C'est ce qui apparaît le plus clairement lorsqu'on examine les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies:

“

Les tendances négatives actuelles concernant la biodiversité et les écosystèmes vont freiner les progrès en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable dans 80% (35 sur 44) des cas où les cibles ont été évaluées; en particulier ceux liées à la pauvreté, la faim, la santé, l'eau, les villes, le climat, les océans et les sols (ODD 1, 2, 3, 6, 11, 13, 14 et 15). La perte de biodiversité est donc non seulement un problème environnemental, mais aussi un enjeu lié au développement, à l'économie, la sécurité, la société et l'éthique.<sup>14</sup>

Cette interconnexion entre la perte de biodiversité et l'extinction des espèces et ces défis d'ordre mondial doit constituer la base des analyses des entreprises et des risques.

#### Mesurer et rendre compte de la perte de biodiversité et de l'extinction des espèces

L'urgence du problème se reflète également dans le fait que les principaux acteurs (de régulation) développent des cadres pour la publication d'informations avec, notamment, les groupes de travail sur la biodiversité de la Task Force on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD), la nouvelle taxonomie de l'UE, la Global Reporting Initiative (GRI) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO), pour n'en citer que quelques-uns. Le statu quo est similaire à la situation concernant le changement climatique au début des années 2010: bien qu'il n'y ait pas de cadre largement accepté ou normalisé en usage, il existe des paramètres et des concepts qui permettent la mise en œuvre de processus pilotes pour mesurer l'impact et les dépendances des activités commerciales ainsi que la perte de biodiversité et l'extinction des espèces. La GRI 304, par exemple, fournit une base pour mener de telles actions.<sup>15</sup>

#### Conclusion du projet pilote

Au terme de la phase pilote de notre engagement en faveur de la biodiversité, nous constatons un intérêt et une sensibilisation croissants à l'égard de la perte de biodiversité et de son importance pour les modèles d'affaires existants. Nous avons pu voir des projets bien conçus axés sur des questions spécifiques de biodiversité et sur le rôle que peuvent jouer les facilitateurs. Les études de cas présentées ci-après illustrent ces évolutions positives. L'interconnexion de la biodiversité avec de nombreux défis de notre époque ajoute à la complexité et à l'urgence du problème.

“

La solution commence par la compréhension et l'acceptation d'une simple vérité: nos économies sont intégrées dans la nature et non pas extérieures à celle-ci.<sup>16</sup>

<sup>14</sup> Communiqué de presse de l'IPBES. 2019. Communiqué de presse: Le dangereux déclin de la nature: Un taux d'extinction des espèces «sans précédent» et qui s'accélère.

<sup>15</sup> On peut trouver une liste de cadres de travail, de concepts et d'approches supplémentaires dans Macpherson, M.N. and Biehl, C.F. 2022. Extinction Bonds: Addressing Biodiversity Issues through Sustainable Finance, Extinction Governance, Finance, and Accounting.

<sup>16</sup> The Dasgupta Review. 2021.

# 01 | Etude de cas

## Des projets à une stratégie



### Secteur

Textile, habillement, produits de luxe



### Région

Europe



### Phase

Pilote

Nous avons décidé d'inclure cette entreprise dans notre projet car nous avons identifié des impacts et des dépendances à l'égard de la biodiversité en termes de services liés aux écosystèmes. L'entreprise est un leader dans son secteur et a lancé des projets qui ont été bien accueillis par les ONG sur le terrain. Les projets sont conçus pour protéger les services liés aux écosystèmes que la société a identifiés comme «dépendants de la biodiversité». De plus, l'entreprise s'engage contre le changement climatique par une approche ciblée visant la neutralité carbone en se fixant des objectifs fondés sur des données scientifiques.

La réunion sur notre projet avait deux objectifs: d'une part, comprendre comment l'entreprise aborde la question de la perte de biodiversité et d'autre part, discuter des pratiques actuelles de publication des informations, qui sont très avancées en ce qui concerne le changement climatique.

### Conclusion

Notre collaboration avec l'entreprise a été très productive et nous avons convenu d'organiser une deuxième réunion avec d'autres experts de l'entreprise. Cela nous permettra d'étudier les projets de manière plus approfondie.

Au cours de notre collaboration, il est apparu clairement que l'entreprise était impliquée dans plusieurs projets bien conçus visant à lutter contre la perte de biodiversité. A l'avenir, nous aimerions que les projets soient guidés par une stratégie globale en matière de biodiversité appliquée dans l'ensemble des activités de l'entreprise et de ses réseaux d'approvisionnement.

# 02 | Etude de cas

## Le rôle des facilitateurs



### Secteur

Production de semi-conducteurs et de produits connexes



### Régions

Amérique du Nord et Europe



### Phase

Pilote

Ces entreprises de fabrication de matériel informatique et/ou de logiciels ont été incluses dans le projet pilote en vue de discuter et d'analyser la relation entre les entreprises et leurs fournisseurs aux niveaux inférieurs dans le réseau d'approvisionnement. Les entreprises avec lesquelles nous avons collaboré n'ont pas de liens directs avec des sociétés minières. Leurs fournisseurs dépendent néanmoins fortement des minerais, puisqu'ils fournissent la matière première essentielle au produit final.

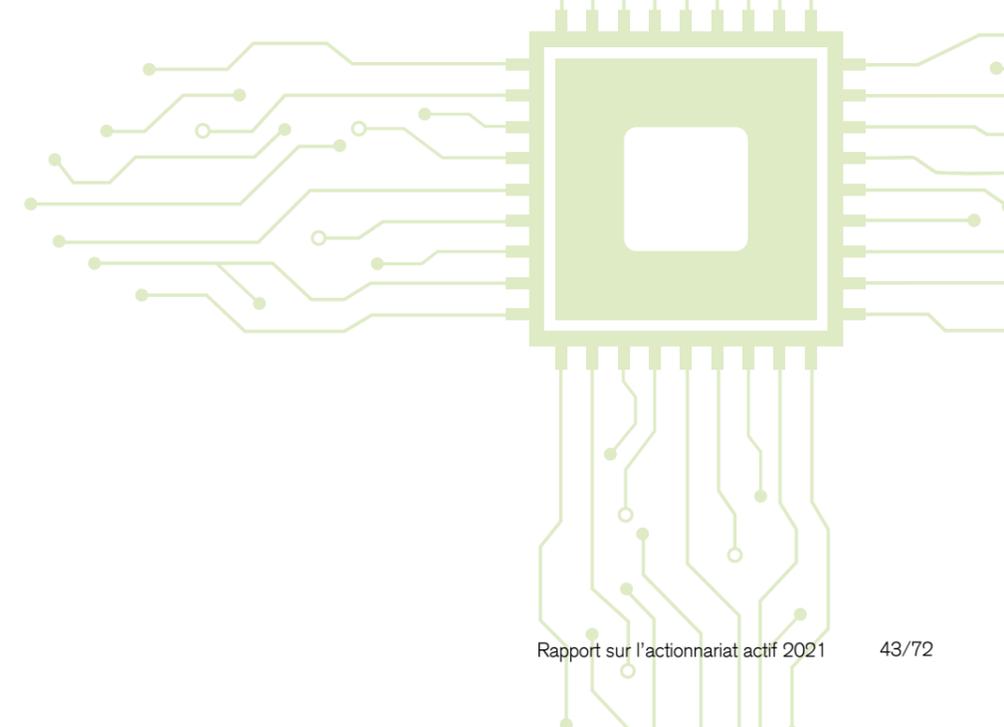
Au cours de notre collaboration, nous avons pu voir que les réseaux d'approvisionnement étaient cartographiés et fréquemment audités sur les questions relatives aux minerais propres (ne provenant pas de zones de conflit). Nous avons discuté de la manière dont cette approche pourrait être reproduite et adaptée en se focalisant non pas sur les droits de l'homme, mais sur une analyse de la biodiversité au niveau du réseau d'approvisionnement.

Par ailleurs, nous avons discuté de la manière dont ils offrent aux organisations des produits et des services spécifiquement dédiés au développement de solutions pour enrayer la perte de biodiversité, par exemple, par le biais de simulations d'écosystèmes.

### Conclusion

Très bonne connaissance de leurs réseaux d'approvisionnement en réponse au mouvement pour des minerais propres. A l'avenir, nous aimerions voir des rapports sur la biodiversité similaires à ceux que nous voyons actuellement sur les mesures liées aux minerais propres.

Outre l'impact sur la biodiversité et les dépendances, nous avons identifié des «facilitateurs de la biodiversité», c'est-à-dire les entreprises qui fournissent des produits ou des services permettant à d'autres organisations de lutter contre la perte de biodiversité et l'extinction des espèces.



### 3.2.2 Aspect social: pertes et gaspillage alimentaires

“ Si les pertes et le gaspillage alimentaires étaient un pays, ils constitueraient la troisième source d’émissions de gaz à effet de serre.<sup>20</sup> ”

Les pertes et le gaspillage alimentaires figurent parmi les problèmes urgents de notre époque. Des rapports récents estiment qu’en 2019, le système alimentaire britannique est à l’origine de l’émission de près de 160 tonnes d’équivalent-dioxyde de carbone au Royaume-Uni et à l’étranger, soit environ 35% des émissions du territoire britannique.<sup>17</sup> Selon l’Office fédéral de l’environnement suisse, 2,8 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année en Suisse. Et selon le ministère de l’Agriculture des Etats-Unis, l’équivalent de 161 mia USD de nourriture a été gaspillé ou perdu en 2010 (2010 a été choisie comme année de référence pour estimer les pertes et le gaspillage alimentaires aux Etats-Unis).<sup>18</sup>

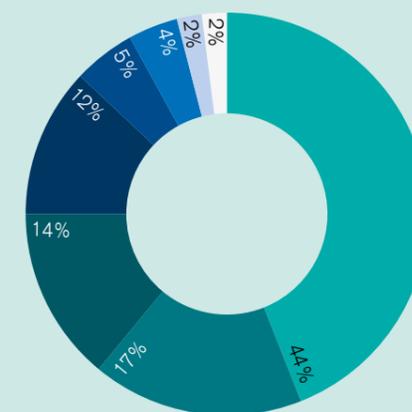


Our World in Data estime que les pertes et le gaspillage alimentaires représentent 6% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Si les pays souhaitent concrétiser leur ambition de «neutralité carbone» et travailler à la réalisation de l’ODD 12.3<sup>19</sup>, il faudra intensifier les efforts et mettre en œuvre des solutions bien ciblées pour réduire les chiffres des pertes et du gaspillage alimentaires. Les pertes et le gaspillage alimentaires doivent être réduits pour une plus grande sécurité alimentaire et un environnement durable. Compte tenu de la gravité de cette question et de son impact potentiel sur les émissions mondiales, cet engagement thématique joue un rôle important et nous allons poursuivre notre collaboration dans ce domaine avec les entreprises dans lesquelles nous investissons.

#### Quelle quantité de pertes et de gaspillage alimentaires peut-on éviter?

Les déchets alimentaires sont inévitables lorsque certaines parties du produit alimentaire – par exemple les os, les coquilles et certaines peaux – ne peuvent pas être consommés. Il existe différentes interprétations quant à savoir quels déchets alimentaires sont inévitables et lesquels ne le sont pas: certaines entreprises avec lesquelles nous collaborons dans le cadre de notre engagement ont inclus tous les aliments gaspillés (comestibles et non comestibles) dans leurs estimations, tandis que d’autres entreprises n’ont pris en compte que les parties comestibles. On pourrait faire valoir que tous les composants de l’alimentation nécessitent des ressources tout au long de la chaîne de production et d’approvisionnement et que tous ces composants peuvent devenir un problème pour notre planète. L’Office fédéral de l’environnement suisse évalue le volume total de pertes alimentaires évitables en Suisse à environ 715 000 tonnes par an et les pertes globales à environ 950 000 tonnes par an. Cela signifie qu’un quart des pertes globales est inévitable et comprend des éléments non comestibles tels que les épluchures de légumes ou les os.<sup>21</sup>

Composition des déchets mondiaux<sup>22</sup>



- Denrées alimentaires et déchets verts
- Papier et carton
- Autres
- Plastique
- Verre
- Métal
- Caoutchouc et cuir
- Bois

GT émissions de CO<sub>2</sub> (2011/12)



<sup>17</sup> Price K. 2021. The Caterer. Around 35% of UK’s greenhouse gas emissions from food and drink.

<sup>18</sup> Ministère de l’Agriculture des Etats-Unis. Food Waste FAQs.

<sup>19</sup> ODD 12.3: D’ici à 2030, réduire de moitié à l’échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d’approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

<sup>20</sup> FAO. 2015. Food wastage footprint & climate change.

<sup>21</sup> Office fédéral de l’environnement (OFEV). Déchets alimentaires.

<sup>22</sup> Kaza, S. et Yao, L.C. What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050.



### «Gaspillage alimentaire» et «pertes alimentaires»

ne sont pas synonymes. Les «pertes alimentaires» désignent les produits alimentaires qui sont perdus au début de la chaîne de production, c'est-à-dire au moment de la récolte, de l'entreposage et du transport. Le «gaspillage alimentaire» fait référence aux produits finis qui pourraient être consommés mais qui sont jetés par le consommateur.

Pour assurer des résultats durables à long terme, les entreprises du secteur alimentaire doivent mettre en place des stratégies solides de gestion des pertes et déchets alimentaires assorties d'objectifs en matière de réduction définis sur une période donnée. Le but ne doit pas seulement être d'ordre commercial, même si cela aide souvent à convaincre la direction d'engager des ressources pour cette cause, mais doit également cibler toutes les parties prenantes – actionnaires, clients, collaborateurs et l'ensemble de la société. Lorsque ce but est établi, les objectifs ouvrent la voie vers une stratégie de gestion efficace des déchets alimentaires, et garantissent que les futures décisions seront prises en gardant ce but à l'esprit.

Nous avons donné le coup d'envoi de la phase pilote de notre engagement thématique sur les pertes et le gaspillage alimentaires (PGA) en 2020. Globalement, les entreprises ont réagi positivement lorsque nous les avons contactées à ce sujet; elles nous ont également signalé qu'en dépit des nombreux efforts qu'elles consacrent à cette question, les investisseurs et les agences de notation ESG se désintéressent souvent des rapports détaillés. Certaines entreprises ont investi d'importantes ressources dans des solutions et des initiatives de lutte contre les pertes alimentaires au cours des dernières années, mais il se peut qu'un seul paragraphe traite de ce sujet dans leur rapport annuel sur le développement durable. Cela montre que cette question n'est pas considérée comme présentant un intérêt particulier pour les investisseurs et les autres lecteurs, alors qu'il s'agit d'un problème mondial qui concerne de nombreuses entreprises, et qui est responsable de 6% des émissions annuelles mondiales de carbone.<sup>23</sup>

Compte tenu de cette réaction positive, nous avons poursuivi l'engagement thématique en 2021 et contacté davantage d'entreprises opérant dans le secteur de la vente au détail, l'industrie agroalimentaire, la distribution, les boissons, l'hôtellerie et la restauration événementielle, entreprises sur lesquelles nous avons une influence notable et dont nous pensons qu'elles ont la capacité d'exercer un impact. L'objectif était de découvrir auprès de ces entreprises quelles étaient leurs bonnes pratiques et leurs principaux obstacles, leurs ressources et les dispositifs disponibles, tout en sensibilisant les entreprises encore en retrait sur cette question.

L'objectif de cette analyse était également d'approfondir le thème de la durabilité auprès des entreprises où les PGA sont importants sans que cela n'apparaisse systématiquement dans les rapports de notation ESG.

A l'heure où tous les secteurs sont confrontés à un certain degré d'incertitude en raison de la pandémie en cours, les perturbations ont également affecté la manière dont les entreprises envisagent les pertes et le gaspillage alimentaires. Le COVID-19 a forcé certaines entreprises à réfléchir différemment sur la manière d'aborder la gestion des déchets alimentaires. Dans les cas extrêmes, la pandémie a totalement brouillé la définition des bases de référence et des objectifs, laissant les entreprises avec des données faussées et largement incomplètes. Compte tenu de ces contraintes et des effets externes imprévisibles auxquelles les entreprises sont confrontées, nous nous concentrerons cette année davantage sur le

partage des bonnes pratiques. Nous prolongerons la phase pilote de notre engagement jusqu'à la fin de la pandémie, car nous craignons qu'à ce stade, il soit contreproductif de fixer des IPC fermes.

A l'avenir, nous continuerons à rechercher des informations supplémentaires auprès des entreprises, notamment par le biais de rapports sur leurs objectifs de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et sur leurs stratégies de gestion du problème.

Nous examinerons les objectifs fixés et le type de mesures mises en place pour les atteindre. Nous analyserons l'impact de la culture de l'entreprise et la manière dont ces objectifs s'inscrivent dans la finalité globale de l'entreprise. Et nous espérons que les dirigeants continueront à nous informer sur la manière dont ils aident leurs pairs à se fixer des objectifs similaires et à trouver les moyens de les atteindre.

## Nos objectifs actuels

 <p><b>Engagement actif pour une réduction du gaspillage alimentaire</b></p>	 <p><b>Partage des bonnes pratiques</b></p>
 <p><b>Sensibilisation au problème</b></p>	 <p><b>Partage des approches pratiques et innovantes que les entreprises mettent en œuvre pour réduire le gaspillage alimentaire à toutes les étapes de la chaîne de valeur</b></p>

## Objectifs pour l'avenir

 <p><b>Etablissement des données que les entreprises utilisent pour leurs approches</b></p>	 <p><b>Etablissement des concepts de matérialité utilisés par les entreprises pour déterminer leur objectif de base en matière de pertes et de gaspillage alimentaires</b></p>
 <p><b>Encouragement des entreprises à publier des informations et des bilans sur leurs efforts de réduction du gaspillage alimentaire</b></p>	 <p><b>Attentes en matière d'objectifs au niveau de l'entreprise</b></p>

<sup>23</sup> Hannah, R. 2020. Food waste is responsible for 6% of global greenhouse gas emissions - Our World in Data.

### L'impact du COVID-19

Si la pandémie de COVID-19 a mis en exergue l'importance de la santé publique, elle a aussi provoqué de graves perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, du champ à l'assiette. Ces perturbations ont provoqué un gaspillage pour certains acteurs de la chaîne. Les sociétés avec lesquelles nous avons dialogué sont nombreuses à penser que la pandémie de COVID-19 a propulsé la question du gaspillage alimentaire sur le devant de la scène en raison d'une prise de conscience collective due, notamment, au problème de la sécurité alimentaire mondiale. Le secteur du commerce de détail alimentaire a tiré son épingle du jeu pendant la pandémie, les clients désertant les restaurants. Des fournisseurs de produits alimentaires nous ont raconté comment ils ont dû réorienter très rapidement leur activité du secteur de la restauration vers le commerce de détail alimentaire. Ce changement d'organisation n'a pas été simple au début, mais cette réorientation a permis d'éviter beaucoup de gaspillage alimentaire.



Certaines sociétés considèrent que depuis la pandémie, leur activité est mieux intégrée à celle de leurs fournisseurs et de leurs distributeurs, en raison des ajustements de conditions de travail et de gestion chez les fournisseurs de produits alimentaires. La communication et les liens se sont renforcés dans le secteur, et il est désormais possible de parler de pertes et de gaspillage alimentaires. Deux sociétés du secteur avec lesquelles nous avons échangé nous ont indiqué que la pandémie les avait forcées à repenser l'entreposage et la gestion des stocks, avec pour conséquence une baisse du gaspillage alimentaire.

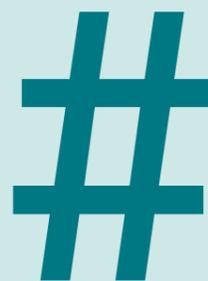
La situation sanitaire a eu (et continue d'avoir) un impact négatif considérable sur l'établissement d'objectifs en matière de gaspillage alimentaire. Pour certaines sociétés, notamment dans le secteur événementiel et de l'hôtellerie, les données qu'elles utilisent pour établir des comparaisons, fonder leurs prévisions de base et fixer des objectifs mesurables sont complètement faussées. Elles prennent donc du retard sur l'établissement d'objectifs.

Parmi les conséquences malheureuses qu'elle a engendrées, la pandémie a notamment entraîné une baisse majeure des dons alimentaires, faute d'excédents dans les restaurants et chez les commerçants. Dans plusieurs pays, des banques alimentaires ont lancé des appels urgents pour venir en aide aux personnes vulnérables, âgées et ayant peu de revenus, menacées de manquer de denrées alimentaires. Selon la Fédération Européenne des Banques Alimentaires (FEBA), 80% des banques alimentaires européennes ont enregistré une augmentation de la demande d'aliments en mars 2020, et 80% d'entre elles ont eu besoin de fonds supplémentaires pour maintenir leur activité.<sup>24</sup> La FEBA a donc constitué un fonds d'urgence pour sauvegarder l'activité des banques alimentaires européennes et a appelé les sociétés, fondations et organisations à y contribuer.<sup>25</sup> Cette situation soulève des interrogations: faut-il que des produits alimentaires soient gaspillés pour pouvoir nourrir chaque année des milliers de personnes dans le besoin? La collecte, le tri, le stockage et la distribution de nourriture doivent-ils être de la responsabilité des banques alimentaires européennes ou faut-il trouver une autre solution à long terme?

<sup>24</sup> EU Platform on Food Losses and Food Waste. 2020.

<sup>25</sup> The European Foodbank Federation. 2021. Social Emergency Fund – FEBA Campaign Portal.

La réduction  
du gaspillage  
alimentaire est  
la  
meilleure  
solution  
pour  
lutter contre  
le changement  
climatique



selon **Project Drawdown**,  
première organisation de classement des solutions  
de lutte contre le changement climatique.

### Conclusion

La réduction des pertes et du gaspillage alimentaires est une cible des ODD qui suscite l'intérêt des pouvoirs publics, des organisations, des sociétés et du grand public partout dans le monde. Les actions se multiplient pour lutter contre ce problème, mais des obstacles restent à surmonter pour diminuer de moitié les pertes alimentaires mondiales d'ici 2030. La pandémie n'a évidemment pas arrangé la situation. Les sociétés ont pris du retard dans l'établissement d'objectifs de référence, faute de données suffisantes, à cause des interruptions d'activité. Certaines ont dû rediriger la totalité de leur production vers d'autres secteurs à cause des restrictions imposées dans le contexte du COVID-19, la fermeture des restaurants par exemple. De nombreuses entreprises ont ressenti l'effet des fortes pressions dont a souffert la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Compte tenu de tous ces éléments, nous avons décidé d'allonger la période de la phase pilote de nos activités d'engagement auprès des sociétés sur le thème des pertes et du gaspillage alimentaires. Par ailleurs, nous n'établirons d'indicateurs de performance clés (IPC) pour les sociétés que lorsque les perturbations causées par la pandémie ne seront plus au cœur de leurs préoccupations.

L'accès à des données permettant de mesurer les pertes et le gaspillage alimentaires est une question qui semble commune aux sociétés de tous les secteurs d'activités. La pandémie de COVID-19 a accentué la volatilité des ensembles de données existants. Les sociétés peinent à établir des prévisions de référence explicites en matière de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires. Il leur est donc difficile de publier des données fiables, qui incluraient les pertes subies tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des méthodologies normalisées et des cadres types doivent soutenir ces efforts de quantification pour que toutes les sociétés puissent publier des informations pertinentes et comparables. Il est encourageant de constater que certaines sociétés très en vue prennent les devants et décident d'élaborer des méthodologies fiables en concertation avec des homologues pour les proposer à l'échelle de leur industrie. Vu les résultats de nos activités d'engagement auprès des sociétés sur ce thème, nous savons qu'elles ont conscience du rôle important qu'elles tiennent dans la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires. C'est ce que nous avons tâché de souligner dans ces exemples et ces études de cas.

## Principaux défis et meilleures pratiques

Si l'analyse des causes des pertes et du gaspillage alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement et l'établissement de méthodes de quantification efficaces s'imposent comme une urgence majeure, les sociétés sont également confrontées à d'autres défis et obstacles. On constate toujours un manque flagrant de stratégies et de cadres efficaces au niveau macroéconomique, et peu d'études sont menées sur les facteurs réellement responsables du gaspillage alimentaire. En l'absence de tels outils, il est difficile d'adopter une approche intégrée du problème tout en tenant compte des interdépendances qui relient toutes les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement.

### 01

#### Prise de conscience des consommateurs

**Défi:** La nécessité de sensibiliser les consommateurs au problème du gaspillage alimentaire demeure une priorité majeure. Les sociétés s'accordent sur l'urgence de consacrer plus de moyens à l'élaboration de campagnes de sensibilisation au gaspillage alimentaire ciblant les consommateurs.

**Action:** Une grande société de commerce de détail avec laquelle nous avons dialogué s'emploie à faire changer la perception des consommateurs à l'égard de produits comestibles visuellement peu attrayants, comme les pommes de terre et les carottes. Ces actions ont permis de faire baisser le niveau de gaspillage alimentaire, à l'échelle de la société comme au stade de la production, les consommateurs changeant peu à peu leur comportement d'achat à l'égard de ces produits «non esthétiques».

### 02

#### Mesure de l'ampleur des pertes et du gaspillage alimentaires au niveau de l'entreprise

**Défi:** De nombreuses solutions permettent de mesurer les pertes et le gaspillage alimentaires, mais encore faut-il que les entreprises en trouvent une qui corresponde à leurs besoins. Faute de réelle initiative mondiale et certaines solutions étant encore incertaines, la situation tarde à évoluer. En l'absence de méthode probante, la quantification du gaspillage alimentaire est un frein pour les sociétés qui essayent d'élaborer les politiques et les stratégies de réduction du gaspillage les plus efficaces possibles. Pour pouvoir comparer les données d'un même secteur, il faut mettre en place des normes de publication de données communes.

**Action:** Un grand groupe hôtelier avec lequel nous avons dialogué a participé à la création d'une méthodologie standardisée pour mesurer le gaspillage alimentaire des chaînes hôtelières. Il s'agit d'un outil harmonisé qui permet aux hôtels de fixer des objectifs concrets de réduction du

**Impact du COVID-19:** Selon les données du PNUE, 17% des produits alimentaires sont gaspillés par les consommateurs.<sup>26</sup> La pandémie a énormément modifié les habitudes d'achat et de consommation. Non seulement la peur que les chaînes d'approvisionnement soient perturbées a entraîné une hausse brutale des achats, mais les consommateurs n'ont jamais autant pris leurs repas chez eux, à cause des mesures de confinement et des fermetures de restaurants. Le gaspillage alimentaire a peut-être augmenté à cause de ces changements d'habitudes, rendant plus importante que jamais la sensibilisation au problème du gaspillage alimentaire au niveau des consommateurs.

gaspillage, d'éviter de jeter les surplus alimentaires et de suivre leurs progrès en regard des objectifs fixés. Cette méthodologie repose sur des stratégies existantes de suivi du gaspillage et d'établissement d'objectifs, et permet aux hôtels d'harmoniser leurs données en normalisant les différentes méthodes de recueil de données.<sup>27</sup> La participation de ce groupe hôtelier à la création de cette méthodologie est importante pour faire progresser les ODD de l'ONU. Une fois déployée, elle permettra d'élaborer des cadres utilisables à l'échelle de l'industrie hôtelière pour mener des études de comparaison.

**Impact du COVID-19:** A cause de la pandémie, les données sur certains secteurs, comme l'industrie hôtelière et le secteur événementiel, sont faussées, voire inexistantes. L'établissement de données de référence et d'objectifs de réduction du gaspillage alimentaire s'en trouve retardé.

### 03

#### Mesure de l'ampleur des pertes et du gaspillage alimentaires au niveau global

**Défi:** On néglige encore couramment les possibilités de réduction du gaspillage alimentaire, un problème rarement placé en tête des priorités en matière de réglementation. Par conséquent, l'ampleur réelle des conséquences des pertes et du gaspillage alimentaires est mal connue, et les seules données fiables dont on dispose viennent d'un petit nombre de sociétés et d'acteurs.

**Action:** De nombreuses sociétés de divers secteurs se tournent vers des initiatives et des associations luttant contre le gaspillage alimentaire pour obtenir des lignes directrices. Les plus fréquemment mentionnées par les entreprises sont [United Against Food Waste](#), [l'initiative Gaspillage alimentaire du WWF](#), [Upcycling Food Association \(UFA\)](#), [WRAP](#), [Consumer Goods Forum](#) et la [Plateforme technique sur l'évaluation et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires \(ONU\)](#). Ces actions et associations se donnent pour missions d'aider les sociétés à diviser par deux le gaspillage alimentaire et de promouvoir une industrie alimentaire innovante et tournée vers l'avenir. [Friends of Champions 12.3](#) est une coalition d'administrateurs, d'organismes publics, d'entreprises, d'organisations internationales, d'établisse-

ments de recherche, de groupes d'agriculteurs et de dirigeants de la société civile qui vise à guider l'ambition, mobiliser l'action et accélérer la progression vers l'atteinte de l'ODD 12.3 d'ici 2030.<sup>28</sup> Elle s'emploie à montrer l'exemple, applique des stratégies de mesure et de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, et communique sur les réussites afin de sensibiliser le grand public aux réalisations accomplies pour que l'information et la volonté d'agir se transmettent naturellement.

**Impact du COVID-19:** La pandémie et les fermetures qu'elle a entraînées ont montré que nous sommes dépendants de chaînes d'approvisionnement alimentaire complexes et que leur perturbation entraîne de graves conséquences. L'UE importe la moitié environ de ses produits alimentaires, une proportion qui traduit bien notre dépendance alimentaire mondiale. La situation sanitaire a incité la classe politique européenne à se pencher sur ce système d'approvisionnement alimentaire non viable qui engendre beaucoup de gaspillage et à en appeler à un changement d'attitude des pouvoirs publics à l'échelle du continent européen.<sup>29</sup>



Diminuer le gaspillage alimentaire profiterait à tout le monde, aux populations comme à la planète, et contribuerait à améliorer la sécurité alimentaire, lutter contre le changement climatique, diminuer les dépenses et réduire les pressions exercées sur les sols, l'eau, la biodiversité et les systèmes de gestion des déchets.

Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2021

<sup>26</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2021. 17% des produits alimentaires sont gaspillés par les consommateurs.

<sup>27</sup> McCarthy S. 2021. WWF and Greenview Unveil Methodology to Measure Waste Across Hotel Chains.

<sup>28</sup> Champions 12.3. 2021. Friends of Champions.

<sup>29</sup> Whiting, A. 2020. Q&A: COVID-19 pandemic highlights urgent need to change Europe's food system | Research and Innovation.

## 04

### Changer les modes de gestion et sensibiliser tous les publics

**Défi:** Une erreur humaine qui entraîne une surproduction, un manque de temps qui empêche de prendre des mesures précises, un déficit de connaissances général des employés sont autant d'exemples de situations susceptibles de créer des pertes alimentaires.

**Action:** Des sociétés ajoutent des séances d'information sur la gestion des déchets alimentaires à leur programme de formation à l'attention des nouveaux employés et du personnel en place.

**Impact du COVID-19:** Pendant la pandémie, la distanciation physique est devenue une mesure barrière clé qui a souvent forcé les employés à travailler chez eux. La formation des employés en télétravail a donc dû se dérouler en ligne. Or, les initiatives de développement des compétences en distanciel ne suscitent pas toujours un investissement aussi fort qu'en présentiel.<sup>30</sup>

## 05

### Prolonger la durée de conservation des produits

**Défi:** Trouver des emballages ou de nouvelles techniques qui prolongent la durée de conservation des produits sans altérer leur goût et leur qualité, et sans perdre de vue les enjeux environnementaux est un défi de taille pour l'industrie alimentaire.

**Action:** L'une des plus grandes brasseries du monde utilise diverses variétés de semences pour cultiver son orge afin d'éviter les maladies dans ses cultures et donc les pertes à grande échelle.

**Impact du COVID-19:** Selon un sondage effectué par l'Université du Michigan en 2021, sur la moitié des répondants (50%) ayant indiqué que la pandémie avait modifié leur comportement d'achat et de conservation des aliments, 51% ont précisé chercher désormais à acheter des produits ayant une longue durée de conservation.<sup>31</sup> Plus la durée de conservation des aliments est longue, plus on peut en stocker chez soi, et moins les trajets aux commerces alimentaires sont fréquents. Ce changement de comportement est une retombée directe de la pandémie et montre qu'il faut conditionner les produits de manière à réduire le gaspillage alimentaire chez le consommateur.

“

Le secteur hôtelier a la capacité unique de mettre en œuvre des changements qui ont des conséquences globales sur la gestion du gaspillage alimentaire, et de tous les déchets. Cette nouvelle méthodologie pourrait changer la donne dans le secteur en donnant aux hôtels un outil de prévention puissant et en créant une méthode commune aux acteurs du secteur pour révolutionner la manière dont le gaspillage est géré et mesuré.

Pete Pearson,  
Global Food Loss and Waste Lead, World Wildlife Fund



<sup>30</sup> Mikołajczyk, K. 2021. Changes in the approach to employee development in organizations as a result of the COVID-19 pandemic. European Journal of Training and Development.

<sup>31</sup> Whetstone, H. 2021. Latest MSU Food Literacy and Engagement Poll reveals COVID-19 has impacted food access for nearly one-third of Americans.

# 01 | Etude de cas

## Un engagement fort pour la réduction du gaspillage alimentaire



**Secteur**  
Hôtellerie et voyage



**Région**  
Monde



**Phase**  
En cours

Vu sa forte implantation mondiale, nous avons considéré que cette société avait l'obligation de s'engager et de faire preuve de responsabilité en matière de pertes et de gaspillage alimentaires. Nous l'avons rencontrée à deux reprises, la première fois en 2020 et la seconde en 2021, pour faire le point sur son objectif ambitieux de réduction du gaspillage alimentaire: cet exploitant hôtelier a en effet été le premier à publiquement s'engager à diminuer le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025.

Le WWF considère l'industrie hôtelière comme un partenaire important pour atteindre l'ODD 12.3, car aux Etats-Unis, 40% du gaspillage alimentaire a lieu dans des commerces recevant du public comme les hôtels et les restaurants. L'industrie hôtelière a fait beaucoup ces dernières années pour empêcher et éviter le gaspillage alimentaire; toutefois, faute de méthode et de cadre de mesure standards, il n'est pas facile de réduire le gaspillage dans ce secteur. L'année dernière, cette société et d'autres grandes chaînes hôtelières ont collaboré avec le WWF et avec une société mondiale de conseil en développement durable pour élaborer une méthodologie applicable à l'ensemble du secteur hôtelier. Cette approche commune, dévoilée en septembre 2021, permettra aux hôtels de collecter et mesurer des données, notamment sur le gaspillage alimentaire total et le taux de valorisation des produits gaspillés, et de publier des chiffres comparables. Elle leur permettra de

fixer des buts précis de réduction du gaspillage et d'établir des objectifs, en leur donnant des normes communes. Fondées sur les mêmes mesures et les mêmes définitions, les données seront comparables d'un établissement hôtelier à l'autre, permettant aux investisseurs de déterminer le rang de chacun dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### Conclusion

La participation de cet exploitant hôtelier très en vue à cette initiative importante de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires contribue sensiblement aux efforts visant à atteindre les ODD de l'ONU et à tirer vers le haut les établissements hôteliers qui tardent à lancer des initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette société comprend très bien le problème des pertes et du gaspillage alimentaires, et mène un dialogue transparent et constructif avec les experts du développement durable.

# 02 | Etude de cas

## Des programmes innovants d'atténuation des risques environnementaux et sociaux



**Secteur**  
Produits alimentaires



**Région**  
Europe



**Phase**  
En cours

Multinationale de l'alimentation et des boissons, cette société est souvent accusée d'être aussi l'un des pires pollueurs plastiques de la planète. Elle a cependant annoncé avoir atteint ses objectifs de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, 95% de ses sites envoyant les déchets en retraitement. Cette société collabore avec des homologues du secteur pour veiller à ce que plus de produits alimentaires passent du champ à l'assiette, et elle a énormément amélioré ses procédures internes. Elle s'est tournée en amont vers les exploitants agricoles et ses fournisseurs, et en aval vers les consommateurs.

L'une de ses filiales a récemment rejoint le [Pacte sur les dates de consommation](#), qui vise à harmoniser les dates de la mention «A consommer avant le» sur tous les produits et dans tous les secteurs, à repenser les dates de durabilité minimale des denrées alimentaires, à améliorer le niveau d'information et de sensibilisation des consommateurs, et à assouplir les règles contractuelles entre les fabricants et les distributeurs. La société reconnaît que les mentions de dates doivent être plus claires et a déjà pris des mesures pour mettre fin à la confusion créée par les dates de consommation sur une partie de ses produits. Sachant que 49% des Européens sont d'avis que clarifier la signification des mentions «Meilleur avant le» et «A consommer avant le» les aiderait à moins gaspiller<sup>32</sup>, ces mesures, qui s'ajoutent à la stratégie de diminution du gaspillage alimentaire de la société, sont les bienvenues.

### Conclusion

Pour développer des chaînes d'alimentation durables, il est essentiel de comprendre l'attitude, les comportements et les connaissances

des consommateurs en matière de pertes et gaspillage alimentaires. Cette société a pris des mesures pour évaluer les connaissances des consommateurs sur le sujet et s'est fondée sur ses conclusions pour élaborer des solutions et des approches commerciales de sensibilisation des consommateurs. Comme il s'agit de l'une des plus grandes sociétés mondiales du secteur de l'alimentation et qu'elle s'est engagée dans l'initiative [Champions 12.3](#), nous continuerons d'observer ses actions visant à diminuer le gaspillage alimentaire par les consommateurs et à encourager les autres acteurs du secteur à atteindre leurs objectifs en la matière.

“  
On peut imputer au seul marquage des dates de consommation 10% des 88 millions de tonnes de nourriture gaspillées tout au long de la chaîne de valeur en Europe.

WRAP, 2015

<sup>32</sup> Directorate-General for Communication. 2015. Flash Eurobarometer 425: Food waste and date marking.

## 3.2.3 Gouvernance

Pour notre engagement thématique «Gouvernance d'entreprise», nous avons combiné les thèmes centraux de 2019 et 2020. Le premier concerne l'indépendance des conseils d'administration (CA) et d'autres comités importants, en particulier les comités d'audit et de rémunération, et le second la structure de rémunération des dirigeants et des CA. En exerçant nos droits de vote l'année dernière, nous nous sommes rendu compte que de nombreuses sociétés ne remplissaient pas nos critères dans l'un ou l'autre de ces thèmes.

Concernant l'indépendance des comités, elle s'applique au CA dans son ensemble, mais aussi aux comités d'audit et de rémunération, dont l'indépendance est, pour nous, primordiale. Dans certains pays, nous pouvons aussi exiger l'indépendance majoritaire ou totale du comité de nomination. Premièrement, notre devoir fiduciaire nous impose de nous assurer de l'indépendance de ces organes; deuxièmement, la réussite économique d'une société repose en grande partie sur l'indépendance de son CA. Les entreprises modifient beaucoup plus souvent leur stratégie commerciale qu'il y a quelques années; les changements de dirigeants (CEO, CFO, etc.) sont donc plus fréquents. L'indépendance du CA est un rempart contre les nominations qui pourraient autrement être discutables.

Concernant la structure de rémunération, nous nous sommes intéressés aux entreprises qui ne disposent pas d'un plan d'incitation convenable pour leurs dirigeants. Pour nous, un plan d'incitation doit être complet et conçu dans un horizon de long terme. Il doit reposer exclusivement sur des objectifs de performance mesurables (non temporels) et être assorti d'une période de blocage des droits de trois ans et d'un régime de financement à long terme. Nous sommes également critiques envers les mesures de performance qui excluent les éléments extraordinaires qui font, en fait, partie d'un cycle d'activité normal. Enfin, nous désapprouvons toujours les paiements de primes discrétionnaires, tout comme la rémunération variable (en particulier les stocks options) des membres des CA.

### Engagements en Europe et, pour la première fois, aux Etats-Unis

Durant l'été 2021, nous avons recensé de nombreuses sociétés candidates au dialogue. Au final, nous en avons contacté 43 qu'il nous semblait important de rencontrer. A force de demandes répétées et de persévérance, nous avons réussi à engager des discussions ou à poursuivre le dialogue instauré au cours des deux années précédentes avec ces 43 sociétés. L'une d'elles avait, dans un premier temps, refusé l'entretien, avant que le président du conseil d'administration revienne sur sa décision et accepte notre proposition de dialogue. Nous étions déjà en contact avec onze sociétés en 2019 ou en 2020, avec lesquelles nous avons poursuivi le dialogue, en y ajoutant de nouveaux points. 26 sociétés sont basées en Suisse, 17 dans d'autres pays d'Europe et un petit nombre aux Etats-Unis. Les entretiens ont eu lieu aux troisième et quatrième trimestres 2021.

Dans la plupart des cas, nous avons évoqué nos préoccupations avec le président du CA ou le responsable du comité de rémunération du CA. Dans d'autres cas, nos interlocuteurs ont été le CEO et/ou le CFO, le secrétaire général du CA, et/ou des responsables du service juridique ou des

spécialistes des ressources humaines ou des relations avec les investisseurs. A cause de la situation sanitaire, seules trois réunions ont pu avoir lieu en personne en Suisse. D'autres auraient pu, en principe, être possibles, mais de nombreuses sociétés ont préféré que les entretiens se déroulent en ligne.

### Indépendance du conseil d'administration et des comités

Nous avons discuté de la question de l'indépendance du CA dans sa globalité avec bien plus de sociétés allemandes. Nous avons tenu compte du fait que des délégués du personnel sont représentés au conseil de surveillance. Ils ne sont toutefois pas pris en compte dans notre mesure du degré d'indépendance. Néanmoins, nous avons constaté que le critère d'indépendance majoritaire était rarement rempli. De la même façon, nous avons observé que dans les sociétés allemandes, le comité de rémunération était traité sur un pied d'égalité avec le comité de direction, lequel n'a pas l'indépendance souhaitée. Au cours de nos entretiens, nous avons insisté sur l'importance de l'indépendance du CA et des comités, et précisé les raisons pour lesquelles les sociétés souffrent d'un déficit de confiance. En particulier, concernant les questions de rémunération du président du conseil de surveillance, l'équilibre des pouvoirs, autrement dit la garantie d'indépendance des instances responsables de l'entreprise, pose question. Si le président du conseil de surveillance préside également le comité de rémunération, le niveau de sa rémunération peut ne pas être examiné avec autant de minutie ou d'impartialité qu'il le devrait. Le comité de rémunération devrait alors le préciser. Le comité de surveillance vote les budgets, mais les experts du comité n'ont pas forcément l'indépendance souhaitée. En qualité d'actionnaires votant ces budgets à l'assemblée générale annuelle (AGA), nous nous fions à une expertise interne solide et exempte de conflits d'intérêts potentiels. Ces critères n'étaient que partiellement remplis. Les premières améliorations devraient être observées à la prochaine assemblée générale annuelle et aux élections qui auront lieu à cette occasion, au plus tôt.

### Structure de la rémunération des dirigeants et des conseils d'administration

Concernant la question de la rémunération, nous avons noté, comme auparavant, que certaines sociétés ne disposaient pas ou n'avaient pas mis en œuvre de plans d'incitation à long terme (LTIP). Soit la rémunération était variable, sous la forme d'actions sans lien avec des indicateurs de performance clés, soit le LTIP n'était pas conditionné à une mesure de la performance sur trois ans assortie d'une période de blocage de même durée. Dans ce dernier cas, la rémunération s'apparente alors à une rémunération variable à court terme, qui devrait normalement s'inscrire dans un plan d'incitation à court terme (STIP). Faute de mesures de la performance à long terme, la rémunération à court terme l'emporte sur la rémunération différée à long terme. Cette situation peut entraîner le paiement de primes décorrélées de la performance aux dirigeants et des prises de risques à court terme excessives. Nous avons surtout relevé ce

problème dans des sociétés à petite et moyenne capitalisation. Dans le cas des grandes capitalisations, il existait des LTIP, et les pratiques en vigueur correspondaient à nos critères. Au cours des entretiens, nous avons dû demander un certain nombre d'éclaircissements pour faire entendre nos préoccupations. Malheureusement, il nous est aussi arrivé d'être confrontés à des positions immuables de CA convaincus que les choses étaient parfaites telles quelles ou que tout changement n'aurait pour seule conséquence que l'augmentation générale des salaires. Nous poursuivrons le dialogue avec ces sociétés, mais ne pourrons donner notre aval aux différents points du prochain ordre du jour que s'ils sont conformes à notre cadre de méthodologie de vote.

A nouveau, nous avons constaté que dans de nombreuses sociétés allemandes, malgré l'existence d'un LTIP lié à des mesures de performance sur quatre ans, la rémunération payée au terme de cette période est versée en numéraire et non en actions. Cette méthode n'est pas du tout conforme aux bonnes pratiques en usage en Europe. Elle s'explique par des raisons fiscales, l'impôt en Allemagne étant exigible au moment du paiement. Cette particularité doit être prise en compte, d'autant que le montant de l'impôt est alors considérable. Cependant, certaines sociétés ont adopté des solutions très efficaces pour contourner ce problème, en faisant en sorte que le montant payé au terme de la période d'évaluation minoré du montant de l'impôt soit réinvesti en actions de la société. Cette solution permet d'atteindre précisément l'objectif recherché, à savoir que les dirigeants détiennent des intérêts importants dans la société dont ils sont responsables.

Par ailleurs, concernant les LTIP, nous trouvons problématique que le paiement soit échelonné lorsqu'il débute avant la troisième année. Presque toutes les sociétés versent une rémunération variable à court terme à leurs dirigeants; par nature, le LTIP devrait être axé sur le long terme. Si le paiement est échelonné sur une période inférieure à trois ans, la société court le risque que les dirigeants concentrent leurs efforts sur le court terme et prennent potentiellement plus de risques. De la même façon, ce paiement échelonné



récompense une performance à court terme au détriment d'une rémunération fondée sur une vision de long terme, et s'apparente à notre avis à un interfinancement dissimulé. Nous avons évoqué ce sujet avec des membres de CA et appris que cette forme de rémunération était fréquente en Amérique du Nord. Même si elles comprennent notre point de vue, la plupart des sociétés sont réticentes à modifier leurs pratiques, en partie pour des raisons concurrentielles et en partie pour pouvoir conserver leurs meilleurs collaborateurs ou attirer de nouveaux talents. Cette divergence repose sur des considérations conceptuelles. Elle peut être due à une différence culturelle.

La pandémie de COVID-19 a également joué un rôle dans la mesure de la rémunération variable de nombreux dirigeants, car les objectifs fixés dans les LTIP ont rarement été atteints. Dans les rapports de rémunération de 2020, nous avons constaté que de nombreux ajustements avaient été apportés à la rémunération discrétionnaire octroyée par les comités de rémunération sans référence à de quelconques indicateurs quantitatifs. Ces paiements ont souvent été versés au détriment de la rémunération dans des LTIP. Ils ont été effectués en numéraire ou en actions sans période de blocage de trois ans. Nous avons donc pris contact avec les sociétés dans lesquelles nous détenons des positions importantes. Nous voulions comprendre pourquoi ces primes exceptionnelles non systématiques avaient été versées et l'avaient emporté sur les LTIP. En bref, nous

avons découvert une autre différence entre deux continents. En Europe, les primes de ce type ont été versées avec parcimonie et ont généralement été différées, alors qu'elles ont été bien plus fréquentes en Amérique du Nord. Nous avons eu plusieurs discussions à ce sujet. Les raisons invoquées se rejoignent, notamment la concurrence pour attirer les talents, le refus ne serait-ce que de différer le paiement de ces primes, et le sentiment des dirigeants d'avoir le droit de refuser de fortes baisses de leur rémunération variable, même les années difficiles. Là encore, il s'agit de divergences conceptuelles.

### Horizon temporel de moyen-long terme

Nous allons continuer de surveiller l'évolution de ces questions. Pour certaines sociétés, l'entretien de l'année dernière était le deuxième, voire le troisième. Notre base de données interne s'agrandit, ce qui nous permet de continuer de suivre nos indicateurs de performance clés en regard de notre méthodologie de vote. A cet égard, les rapports annuels et les rapports de rémunération sont pour nous de précieuses sources d'informations. Nos objectifs s'inscrivent dans un horizon de moyen-long terme. Nous accompagnons donc généralement les sociétés sur de longues périodes durant lesquelles nous contrôlons régulièrement leur progression par rapport aux objectifs et dialoguons avec elles. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet à la section 4 (Perspectives).



# 01 | Etude de cas

## Une focalisation sur les organes essentielles



**Industrie**  
Technologie  
de spécialité



**Région**  
Europe



**Phase**  
En cours

Nous avons décidé de dialoguer avec cette société parce que, durant le vote par procuration, nous avons relevé plusieurs points que nous souhaitons évoquer avec elle. Nous n'étions plus en mesure de donner un avis favorable à tous les points de l'ordre du jour. Celui-ci ne prévoyait pas d'élections, mais comme nous avons relevé des points de divergence importants, nous avons décidé d'anticiper et de nous entretenir avec la société en amont de ces élections, qui devaient avoir lieu peu après. Nous avons notamment soulevé la question du manque d'indépendance du CA et de certains comités importants, et évoqué le versement de sommes en numéraire dans le LTIP et le fait que les membres du CA n'aient pas de participations dans la société.

Concernant la manque d'indépendance global du CA: en Allemagne, on ne compte pas les délégués du personnel au CA. Toutefois, la majorité des membres élus doivent être indépendants. Dans le cas de cette société, des personnes siégeaient au CA depuis plus de douze ans. Nous en concluons qu'elles n'ont plus l'indépendance requise. La société nous a entendu sur ce point. Par ailleurs, un membre du CA avait un lien transactionnel au sein de la société: il travaillait pour un client à un poste très élevé. La société a compris notre préoccupation. Durant l'année, nous avons appris que l'unité d'affaires concernée avait été vendue, mettant un terme à ce lien transactionnel.

Concernant les comités de rémunération: la société a un comité de RH, dont la fonction diffère légèrement de celle du comité de rémunération. Le personnel étant largement représenté au CA, nous n'avons pas trouvé de solution. Nos préoccupations ont toutefois été entendues.

Le paiement en numéraire est une pratique courante en Allemagne. Nous voulions savoir pourquoi les membres de la direction devaient réinvestir en actions le produit net après impôt (dont le montant est élevé en Allemagne). Nous avons été entendus sur ce point qui sera discuté par le CA.

Les membres du CA n'ont pas d'actions de la société. Il est arrivé que des tribunaux allemands rendent des décisions strictes concernant les transactions effectuées par des administrateurs qui sont donc désormais un peu réticents à l'égard de ce type d'investissement. Nous avons l'intention d'approfondir ce point pour tâcher d'aligner cette pratique sur les meilleures pratiques européennes.

### Conclusion

Notre entretien avec cette société a été très constructif. Nous avons déjà eu un échange téléphonique pour faire le suivi de ces différents points. Nous avons bon espoir que les changements proposés seront approuvés à la prochaine AGA. Nous espérons vivement que l'indépendance des membres élus sera mieux garantie. Nous continuerons de suivre l'évolution de la situation au plan du LTIP et de l'actionariat des dirigeants.



**Par exemple, l'équipe ESG a dialogué avec des sociétés dans lesquelles nos fonds sont investis, mais sur lesquelles nos fournisseurs de données ESG ne communiquent pas de données, ou pas en quantité suffisante.**



**Concernant nos fonds qui portent le label Toward Sustainability,** nous dialoguons avec les sociétés dans lesquelles nous investissons et que nos fournisseurs de données ESG (MSCI et RepRisk) ne couvrent pas, ainsi qu'avec les sociétés dont les scores ESG sont bas. Dans le premier cas, c'est l'absence d'évaluations et d'informations sur les critères ESG de la société qui motive notre démarche de dialogue. Nous commençons par lui envoyer un questionnaire portant sur des points de données et d'informations similaires à ceux qui figurent dans les rapports ESG de MSCI. Il est fondamental pour nous d'obtenir une réponse à ce questionnaire et des informations ESG sur les sociétés. Nous disposons ainsi du même niveau d'informations ESG sur toutes les sociétés dans lesquelles nous investissons. Deux raisons peuvent expliquer qu'une société ne soit pas notée par nos fournisseurs de données ESG: elle vient d'être introduite en bourse ou elle est très petite.



**Si une société affiche un faible score ESG,** nous prenons contact avec elle pour lui proposer notre appui afin de l'aider à l'améliorer et à identifier les activités potentiellement responsables de ce mauvais score. Les petites et moyennes entreprises, notamment, sont parfois submergées de questionnaires envoyés par les fournisseurs de données. Elles ne peuvent pas toujours y répondre à temps et reçoivent alors un faible score alors que dans les faits, elles affichent de bonnes performances ESG. Dans certains cas, nous avons réussi à déterminer des points d'amélioration qui ont permis d'améliorer ce score. Par exemple, nous avons fait remarquer à une société que MSCI lui reprochait dans son analyse ESG l'absence de politiques ESG. La société s'est alors rendu compte qu'elle avait simplement omis de les afficher sur son site Internet. Notre démarche peut donc permettre à des sociétés de prendre conscience de leur déficit d'information sur leurs engagements ESG et d'améliorer leur communication auprès des investisseurs et des agences de notation. C'est également pour elles l'occasion de mieux cerner les attentes des investisseurs en matière de divulgation et de communication d'informations sur leurs engagements ESG.

### 3.3 Engagements individuels

Parmi les engagements individuels, nous comptons les dialogues sur des thèmes spécifiques à une entreprise ou à un fonds, tels que les changements de direction fréquents, les amendes liées à des violations du droit du travail ou des infractions environnementales. En 2021, l'équipe ESG, seule ou avec nos gestionnaires de portefeuille, a effectué un total de 18 engagements individuels. Par ailleurs, notre équipe Thematic Equity a mené 185 autres engagements (Digital Health Fund, Edutainment Fund, Environmental Impact Fund, Robotics Fund, Security Fund, et Thematic Opportunities Fund). Les rapports annuels des divers fonds fournissent des informations supplémentaires sur ce sujet.

### 3.4 Engagement lié au vote par procuration

Le vote par procuration n'est pas un acte ponctuel. Il s'inscrit dans le cadre plus global de notre processus d'engagement auprès des sociétés. En 2021, nous avons participé à 28 rencontres avec des membres de CA. Elles se sont presque toujours déroulées en tête à tête, nos interlocuteurs étant le président ou un administrateur indépendant du CA. Nous avons évoqué nos principes et notre cadre de vote par procuration. Au cours de ces entretiens, nous avons expliqué la position que nous avons tenue à la dernière assemblée générale annuelle et précisé les points de l'ordre du jour qui nous avaient déplu. Nous avons clairement exposé les raisons justifiant notre position. De leur côté, les représentants de la société nous ont fait part des améliorations prévues ou réalisées, et ont exposé leur point de vue sur l'issue de certains votes.

### 3.5 Participation au processus politique

En général, les processus politiques sont des processus à long terme plutôt qu'à court terme. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Credit Suisse (Credit Suisse Asset Management compris) a activement suivi l'élaboration du cadre de réglementation de l'Union européenne (UE) sur la finance durable, notamment la mise en œuvre du Plan d'action de l'UE sur la finance durable (Action plan on financing sustainable growth) en 2018 et de la stratégie de financement de la transition vers une économie durable (Strategy for financing the transition to a sustainable economy) en 2021. Cette réglementation permet, entre autres choses, d'établir un cadre pour des définitions standards des investissements durables (Règlement «Taxonomie») et pour l'élaboration d'indices de durabilité conformément à l'Accord de Paris sur le climat (Règlement sur les indices de référence correspondant à une faible intensité

de carbone). Elle définit également les prérequis communs aux futures obligations de déclaration au niveau des entités et des produits (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et projet de directive sur les rapports d'entreprises en matière de durabilité [Corporate Sustainability Reporting Directive]). Ces nouvelles règles devraient, nous en sommes convaincus, prendre en compte les évolutions en cours dans le domaine de l'investissement durable.

De plus, le Credit Suisse participe à divers groupes de travail sur la finance durable au sein d'associations sectorielles concernées par cet enjeu en Suisse et dans le monde. Nous sommes également membres du Global Policy Reference Group de l'initiative des Nations Unies Principles for Responsible Investment (UN PRI).



**3.6 Sociétés avec lesquelles nous avons collaboré en 2021**

ABB Ltd	Dufry AG	Microsoft Corporation
AbCellera Biologics Inc	Duerr AG	Mobimo Holding AG
Accor SA	EDP Renovaveis SA	Mowi ASA
Alcon AG	Evelo Biosciences Inc	Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG
Alstria office REIT-AG	Evolent Health Inc	Nestle SA
American Well Corp	FD Technologies PLC	Nevro Corp
ARYZTA AG	Flughafen Zürich AG	Novartis AG
ASML Holding N.V.	Galenica AG	NVIDIA Corp
AstraZeneca PLC	GAM Holding AG	Orior AG
Atlantica Sustainable Infrastructure PLC	GEA Group AG	Polyphor AG
Australian Agricultural Company Ltd	Georg Fischer AG	Prosegur, Compania de Seguridad SA
Baloise Holding AG	GSX Techedu Inc.	Qiagen N.V.
Barry Callebaut AG	Heineken N.V.	Radware Ltd
Basilea Pharmaceutica AG	Hellofresh SE	Schweiter Technologies AG
BE Semiconductor Industries N.V.	Hexagon Purus ASA	Sensirion Holding AG
Belimo Holding AG	Holcim Ltd.	Shop Apotheke Europe N.V.
Bell Food Group AG	Huron Consulting Group Inc	Siemens Gamesa Renewable Energy SA
Bilfinger SE	Idp Education Ltd	SIG Combibloc Group AG
Biocartis Group N.V.	Implen AG	Sika AG
BKW AG	Ina Invest Holding AG	Sonova Holding AG
Bossard Holding AG	INFICON Holding AG	Splunk Inc
Britvic Plc	Informa PLC	Swiss Prime Site AG
Bureau Veritas SA	Jenoptik AG	Stride Inc
Bystronic AG	Kerry Group PLC	Swiss Re AG
CALIDA Holding AG	Komax Holding AG	SYSCO Corporation
Chroma Ate Inc.	Kurita Water Industries Ltd	Temenos AG
Compagnie Financiere Richemont SA	Kuros Biosciences AG	Tesco PLC
Compass Group PLC	Linde PLC	Valora Holding AG
Credit Suisse Group AG	LivePerson, Inc	VAT Group AG
Daetwyler Holding AG	Logitech International SA	Voltronic Power Technology Corp
Dalata Hotel Group PLC	Lonza Group AG	Vonovia SE
Danone SA	Marel hf.	Zur Rose Group AG
Del Monte Pacific Limited	Marriott International Inc	Zurich Insurance Group AG
Deutsche Boerse AG	Masimo Corporation	
Dormakaba Holding AG	Metro AG	

Les sociétés individuelles mentionnées sur cette page ne constituent pas une invitation ou une recommandation d'investissement.



# Perspectives

Nous sommes particulièrement fiers des résultats et des progrès accomplis dans le cadre de notre démarche d'actionnariat actif en 2021. Pour 2022, nous nous sommes fixés de nouveaux objectifs ambitieux. Nous vous proposons ci-après un bref aperçu des activités sur lesquelles nous nous concentrons cette année tant au niveau du vote par procuration que de l'engagement thématique et politique.

Au cours des deux dernières années, nos engagements ont été quelque peu éclipsés par la pandémie mondiale de COVID-19. Leur impact sur les entreprises dans lesquelles nous investissons par le biais de nos fonds est pourtant clair au niveau du dialogue avec les dirigeants. En qualité

de bon gestionnaire et d'acteur responsable, il est de notre devoir d'œuvrer à une réussite durable sur le long terme dans le cadre de notre actionnariat actif. En temps de crise, les injonctions invitant au changement peuvent être contreproductives.

Nous avons donc décidé de privilégier plutôt un dialogue constructif avec les entreprises. Sur la base de ces échanges et des informations auxquelles nous accédons, nous pourrions déterminer, en collaboration avec les dirigeants des entreprises, des indicateurs clés de performance et un calendrier pour nos engagements dans la phase post-COVID-19. Ces efforts sont complétés par la poursuite du développement de nos activités de vote par procuration.



Dans la mesure où ces supports contiennent des déclarations sur l'avenir, celles-ci ont un caractère prévisionnel et sont donc soumises à divers risques et incertitudes. Elles ne constituent pas une garantie de résultats futurs.



## 4.1 Vote par procuration

Depuis le début de l'année 2022, nous travaillons en étroite collaboration avec des partenaires internes et externes à la couverture de nos deux premiers marchés émergents, à savoir la Chine et Taïwan, qui viendront s'ajouter aux pays que nous couvrons déjà. Le premier objectif intermédiaire important a été l'adoption d'un ensemble de règles très strictes. Nous exercerons systématiquement et activement nos droits de vote dans les entreprises auxquelles nous sommes fortement exposés par le biais d'investissements en actions.

Par ailleurs, nous avons l'intention de réduire largement notre limite en termes de matérialité pour les pays que nous couvrons déjà. Cette limite correspond au seuil qu'un placement individuel en actions dans un fonds doit dépasser pour nous permettre d'exercer nos droits de vote liés non seulement à ce placement individuel, mais aussi à tous les placements correspondants au niveau de l'ensemble de nos fonds.

Grâce à ces deux avancées, nous serons en mesure d'étendre significativement notre couverture mondiale. Cela représente un défi au niveau de la chaîne de valeur qui s'étend jusqu'aux banques dépositaires et aux entreprises. Nous sommes cependant convaincus que des solutions seront trouvées, nous permettant ainsi de déployer pleinement nos activités d'engagement et de vote par procuration sur l'univers de couverture élargi que nous visons.

Comme l'année précédente, nous avons, fin 2021, passé en revue les méthodologies en vigueur pour l'exercice de notre droit de vote pour toutes les régions, et les avons adaptées et/ou précisées en tenant compte des évolutions en cours. A cet effet, nous avons échangé des idées avec nos partenaires internes et discuté de nos propositions. Les ajustements ont été globalement modérés, si bien que les paramètres fondamentaux restent inchangés pour 2022.

## 4.2 Engagement thématique

En matière d'engagement thématique, nous continuerons de mettre l'accent sur les mêmes aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance qu'actuellement. Notre objectif est d'accroître le nombre des entreprises avec lesquelles nous sommes en contact et de poursuivre le dialogue avec les entreprises auprès desquelles nous nous sommes engagés au cours des dernières années.



### 4.2.1 Environnement

#### Changement climatique et sociétés immobilières cotées en bourse

L'engagement fort des sociétés immobilières cotées en bourse en faveur des meilleures pratiques en termes de développement durable est essentiel pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Le marché immobilier valorise plus que jamais la durabilité, et des questions comme celles de l'empreinte carbone et des technologies pour les bâtiments intelligents sont devenues tout aussi importantes que l'efficacité énergétique ou la réduction des émissions de carbone. Ces évolutions offrent aux promoteurs immobiliers l'occasion d'insuffler un changement positif et de positionner le secteur de la construction comme une partie de la solution au problème du changement climatique.



### Biodiversité

Notre engagement en faveur de la biodiversité intervient par étapes, avec une phase pilote qui a pris fin en 2021, et une phase d'engagement qui s'étalera de 2022 à 2024. A l'avenir, nous nous attaquerons au problème du manque d'informations concernant le déclin et la disparition de la biodiversité. Cela passera par un dialogue sur la biodiversité et un reporting sur son extinction, autrement dit l'identification d'indicateurs clés de performance et le reporting sur les objectifs de performance durable en matière de biodiversité. L'engagement prendra en considération et s'alignera sur l'évolution de la réglementation dans ce domaine.



### 4.2.2 Social: pertes et gaspillage alimentaires

Il s'agissait de la deuxième phase de notre engagement thématique pilote concernant les pertes et le gaspillage alimentaires. A l'avenir, avec l'atténuation des perturbations dues à la pandémie de COVID-19, un nombre croissant d'entreprises devraient, selon nous, commencer à publier des informations et des rapports sur leurs efforts pour réduire le gaspillage alimentaire. Nous espérons que l'intérêt que nous portons à cette question incitera des entreprises à communiquer davantage sur leurs approches en matière de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires. Nous poursuivrons le dialogue avec les entreprises et pensons que cet engagement actif continuera à mettre en lumière les meilleures pratiques et à sensibiliser aux problèmes des pertes et du gaspillage alimentaires. L'engagement en cours prendra en considération et s'alignera sur les méthodologies et les meilleures pratiques sectorielles, et tiendra compte des développements sur le front du COVID-19.



### 4.2.3 Gouvernance

Au niveau de la gouvernance d'entreprise, nous poursuivons les activités initiées au cours des années précédentes. Tout d'abord, nous veillons à l'indépendance des conseils d'administration (CA) et d'autres instances délibératives essentielles, notamment les comités d'audit et de rémunération. A cet égard, le dialogue avec les conseils d'administration des petites et moyennes entreprises nous semble indispensable. A ce niveau, il s'agit non seulement de renforcer les engagements existants, mais aussi de cibler de nouvelles entreprises.

Ensuite, nous continuons à œuvrer pour une structure de rémunération appropriée pour les dirigeants et les membres des conseils d'administration. Etant donné notre soutien limité aux propositions de rémunération des dirigeants lors des assemblées générales annuelles, le dialogue avec les décideurs, et tout particulièrement les responsables des comités de rémunération, nous semble plus nécessaire que jamais. Nous continuerons à mettre l'accent sur les entreprises qui ne disposent pas de plan d'incitation (Incentive plan) approprié pour leurs dirigeants. Pour nous, un plan d'incitation doit être complet et conçu dans un horizon à long terme. Il doit reposer exclusivement sur des objectifs de performance mesurables (non temporels), et être assorti d'une période d'évaluation de trois ans et d'un financement assuré à long terme. Par ailleurs, nous n'apprécions pas vraiment les mesures de la performance qui excluent les «éléments exceptionnels» qui font pourtant partie de la vie normale de l'entreprise. Enfin, nous désapprouvons toujours les paiements de primes discrétionnaires, tout comme la rémunération variable (en particulier par le biais de stocks options) des membres des conseils d'administration.

## 4.3 Participation au processus politique

Nous continuerons à participer à divers groupes de travail et associations pour améliorer et partager les meilleures pratiques en matière d'investissement durable sur le marché financier. Par ailleurs, nous continuerons à surveiller de près la mise en œuvre du plan d'action de l'Union européenne (UE) pour la finance durable et de la stratégie de l'UE pour le financement de la transition vers une économie durable qui lui est liée, lesquels devraient influencer fortement sur le regard que porte le monde de l'investissement sur la durabilité. En 2022, l'accent continuera à être mis sur l'application du Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), avec une orientation progressive vers les dispositions de la Taxonomie de l'UE sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 4.4 Intégration des critères ESG

Nous sommes résolus à poursuivre le développement de notre cadre d'intégration ESG. Nous continuons à aider notre base de clientèle diversifiée à faire face à un contexte incertain pour les investissements durables tout en essayant d'insuffler un changement positif. Pour identifier les entreprises qui tireront leur épingle du jeu et celles qui risquent de souffrir, nous continuerons à améliorer nos capacités en matière d'investissement durable, et plus particulièrement d'intégration ESG. Deux domaines sont particulièrement importants à cet égard: les données ESG et la publication d'informations.

Credit Suisse Asset Management continue à mettre l'accent sur la disponibilité, la fiabilité, l'exactitude et l'adéquation des données ESG. Alors que les appels en faveur d'une surveillance des fournisseurs de données et de notations ESG se multiplient dans le secteur, les méthodologies et les sources des données ESG devraient gagner en transparence.<sup>33</sup> Par ailleurs, la mise en place de normes mondiales de reporting ESG pour les entreprises, comme l'International Sustainability Standards Board de l'International Financial Reporting Standards Foundation, pourrait ouvrir la voie à une meilleure qualité et à une plus grande comparabilité des données ESG.<sup>34</sup>

Avec la standardisation accrue des publications en matière de durabilité en 2022/2023, l'attention se reportera de la transparence au niveau des entreprises à la transparence au niveau des fonds (p. ex vers le SFDR et la Taxonomie de l'UE) et les exigences régionales spécifiques en matière d'informations, sur le changement climatique par exemple. Une gouvernance et un cadre cohérents tout au long de la chaîne de valeur des investissements et des stratégies de placement sont essentiels pour garantir la transparence et accompagner les clients dans leur démarche d'investissement durable.

Dans la mesure où ces supports contiennent des déclarations sur l'avenir, celles-ci ont un caractère prévisionnel et sont donc soumises à divers risques et incertitudes. Elles ne constituent pas une garantie de résultats futurs.

<sup>33</sup> IOSCO. 2021. Media Release: IOSCO calls for oversight of ESG Ratings and Data Product Providers.

<sup>34</sup> IFRS. 2021. Media Release on International Sustainability Standards Board.

# Impressum

## Auteurs

Dr. Christoph Biehl  
Jeroen Bos  
Emma Farrell  
Jacqueline Oh  
Thomas Schär  
Stephan R. Scharrer  
Jelle Schilling

## Gestion de projet

Franziska Liebich  
Joanna Stasto

## Conception

Tomasz Nowak



## Contacts

### Responsable ESG

Dominik Scheck

dominik.scheck@credit-suisse.com  
+41 44 333 66 14

csam.esg@credit-suisse.com

### Responsable Actionariat actif

Stephan R. Scharrer

stephan.scharrer@credit-suisse.com  
+41 44 333 73 93

Suivez-nous  
sur LinkedIn

Suivez-nous  
sur Twitter

Pour des informations plus détaillées, voir [www.credit-suisse.com/am/esg](http://www.credit-suisse.com/am/esg)

D'autres informations sur la politique d'investissement durable figurent sous [credit-suisse.com/esg](http://credit-suisse.com/esg)



## CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT (Suisse) SA, CREDIT SUISSE AG, CREDIT SUISSE (Suisse) SA

### Suisse, France

Source: Credit Suisse, sauf mention contraire.

Sauf mention contraire, les illustrations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses sociétés affiliées avec le plus grand soin et en toute bonne foi.

Ce support est un document marketing de Credit Suisse Group SA et/ou de ses filiales (ci-après dénommé «CS»). Il ne constitue nullement ou ne fait partie d'aucune offre ou invitation à émettre ou vendre, ni une sollicitation d'offre de souscription ou d'achat de valeurs ou d'autres instruments financiers, ou à effectuer toute autre opération financière, ni ne constitue une incitation de souscription à un produit, une offre ou un placement. Aucun élément de ce support ne saurait constituer une recherche ou un conseil en investissement et ne peut en aucun cas y être assimilé. Il n'est pas adapté à votre situation personnelle ni ne constitue une recommandation personnalisée. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Les informations figurant dans ce support peuvent être modifiées sans préavis après la date d'émission de celui-ci sans que CS soit tenu de les actualiser. "Ce support peut contenir des informations sous licence et/ou protégées par les droits de propriété intellectuelle des concédants de licence et des détenteurs du droit à la propriété. Rien dans ce support ne saurait être interprété comme imposant une responsabilité aux concédants de licence ou aux détenteurs du droit à la propriété. La copie non autorisée des informations des concédants de licence ou des détenteurs du droit à la propriété est formellement interdite. Ce document ne peut en aucun cas être transféré ou distribué à une autre personne ni ne peut être reproduit. Tout transfert, distribution ou reproduction est interdit et peut entraîner une violation de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières US Securities Act, telle que modifiée et actuellement en vigueur (loi ci-après dénommée «Securities Act»). De plus, il peut y avoir des conflits d'intérêts concernant l'investissement. Dans le cadre de la prestation de services, Credit Suisse AG et/ou ses filiales peuvent le cas échéant payer à des tiers ou recevoir de la part de tiers, sous forme de frais ou autre, une rémunération unique ou récurrente (par exemple commissions de souscription, commissions de placement ou de suivi). Avant de prendre toute décision de placement, les investisseurs potentiels doivent évaluer indépendamment et avec soin (avec leurs conseillers fiscaux, juridiques et financiers) les risques spécifiques décrits dans les supports accessibles, les conséquences légales, réglementaires, fiscales et comptables ainsi que l'impact sur le crédit. Copyright © 2022 CREDIT SUISSE GROUP SA et/ou ses filiales. Tous droits réservés.

Distributeur: Credit Suisse (Suisse) SA, Paradeplatz 8, CH-8001 Zurich | Distributeur: Credit Suisse AG, Paradeplatz 8, CH-8001 Zurich | Distributeur: Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Kalandergrasse 4, CH-8045 Zurich | Superviseur (Autorité d'enregistrement): Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

